



ORGANISATION
MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

MAGAZINE DE L'OMPI

GENÈVE - JUIN 2007 - N°3

2



ENCOURAGER LA CRÉATIVITÉ

4



DROIT D'AUTEUR, CRÉATIVITÉ ET CINÉMA

20

LA COUPE DE L'AMÉRIQUE

Résolution des litiges

MAGAZINE DE L'OMPI NUMÉRO 3/2007

Rédaction

John Tarpey
Elizabeth March
Sylvie Castonguay

Avec la contribution de

Marcus Höpperger –
Dessins et modèles industriels:
colloque international en Argentine
Dina Leytes – Coupe de l'Amérique:
l'OMPI assure un service informatique d'aide à la
résolution des litiges

Remerciements

Carole Croella (Division du droit d'auteur de l'OMPI); Simon Ouedraogo (Bureau de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement avec l'Afrique); Jean-François Arrou-Vignod et Nicholas Hopkins (Section des films, du multimédia et de l'Internet de l'OMPI) –
L'industrie cinématographique vue par les professionnels – Madu Chikwendu
Yo Takagi, Lesley Sherwood (Secrétariat de l'OMPI)
– La révolution de la propriété intellectuelle –
Comment le Japon a formulé une stratégie nationale de la propriété intellectuelle

Traduction:

Philippe Bredèche

Photographie de couverture

©Ivo Rovira/Alinghi

Graphisme

Sheyda Navab

© Organisation mondiale
de la propriété intellectuelle

TABLE DES MATIÈRES

2	ENCOURAGER LA CRÉATIVITÉ LA JOURNÉE MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
4	CAMÉRA, ACTION, DROIT D'AUTEUR
6	FAIRE DES FILMS - GROS PLAN SUR BOBBY BEDI (INDE)
8	LE PHÉNOMÈNE DE NOLLYWOOD
10	DÉBUSQUER LE PIRATAGE : LES AVENTURES DE FLO ET LUCKY
11	DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE: PERSPECTIVE HISTORIQUE
14	SOUS LES PROJECTEURS LA RÉVOLUTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - COMMENT LE JAPON A FORMULÉ UNE STRATÉGIE NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
18	DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS: UN COLLOQUE INTERNATIONAL EN ARGENTINE
20	LA COUPE DE L'AMÉRIQUE : L'OMPI ASSURE UN SERVICE INFORMATIQUE D'AIDE À LA RÉOLUTION DES LITIGES
22	RÉUNIONS DES COMITÉS SCT : Nouveaux types de marques, opposition en matière de marques et dessins et modèles industriels
23	PRIX DE L'OMPI
24	COURRIER DES LECTEURS
26	L'ACTUALITÉ EN BREF
28	CALENDRIER DES RÉUNIONS
	NOUVEAUX PRODUITS

JOURNÉE MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

"Encourager la créativité" était le thème de la septième Journée mondiale de la propriété intellectuelle, célébrée le 26 avril 2007. Bien des gens ne voient pas spontanément, tant s'en faut, le rapport entre la propriété intellectuelle et la créativité. Comme l'a indiqué le directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, dans son message à l'occasion de la Journée de la propriété intellectuelle, le mot de créativité évoque un monde d'artistes et de musiciens, de poètes et de personnes aptes à résoudre des problèmes, tandis que le terme de propriété intellectuelle fait penser à celui des avocats et des tribunaux. En fait, c'est le système de propriété intellectuelle qui fait vivre ces créateurs. Les États membres et des organisations de tous les coins du monde se sont joints à l'OMPI pour célébrer le rapport en question de différentes façons en cette septième Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

Au siège de l'OMPI, les participants venus d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe ont engagé un débat très animé sur le thème "La propriété intellectuelle au service du développement." Organisé par la Chambre de commerce internationale (ICC), ce débat a été animé par l'ambassadeur des Philippines, M. Enrique Manalo, et le vice-président brésilien de la Commission de la propriété intellectuelle de l'ICC, M. Peter Siensen. Il devrait contribuer à alimenter celui de la prochaine réunion relative au plan d'action de l'OMPI pour le développement.

Sensibiliser les jeunes

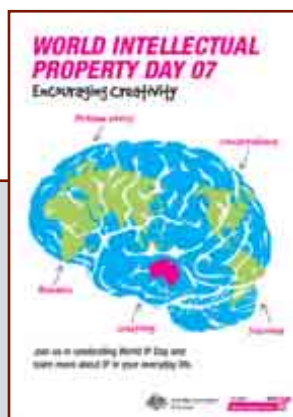
La Bureau hellénique du droit d'auteur (Grèce) a mis en scène une pièce de théâtre sur le droit d'auteur écrite pour les enfants. À l'intention des autres membres du public, il avait organisé une exposition photographique, des concerts de musique grecque et de jazz, et des débats sur le droit d'auteur, les brevets et les marques. De son côté, l'Organisation grecque de la propriété industrielle a ciblé les jeunes en organisant dans ses locaux une journée portes ouvertes qui prévoyait notamment un programme éducatif et un concours de créativité pour les enfants.

Au Portugal, un groupe d'écoliers âgés de 15 et 16 ans ont joué des sketches humoristiques sur la protection de la propriété intellectuelle et la lutte contre la contrefa-

çon, sous le titre général "Défendre la propriété intellectuelle." Plus de 1000 étudiants ont participé à cette activité à l'Université de Lisbonne. Les sketches filmés formeront le noyau d'une campagne de sensibilisation qui sera menée dans les écoles secondaires du Portugal.

Le **Bélarus** a annoncé les résultats de deux concours pour les étudiants et les diplômés: le premier visait à trouver des étudiants ayant les aptitudes requises pour s'agréger aux ressources humaines du bureau de la propriété intellectuelle; le second a repéré les inventeurs et créateurs hors du commun parmi les étudiants en sciences, en ingénierie et en dessin industriel.

L'Office de propriété intellectuelle de **Singapour** a lancé une campagne d'une durée d'un an pour modifier l'attitude des jeunes à l'égard du téléchargement illégal de musique et de l'achat de cédéroms piratés. Une enquête réalisée auprès des jeunes un peu plus tôt dans l'année a montré que si 80% d'entre eux savaient qu'ils avaient tort de télécharger illégalement de la musique depuis l'Internet, 42% continuaient de ne pas se soucier des conséquences de cette atteinte au droit d'auteur. Liew Woon Yin, le directeur général de l'Office, a expliqué que la campagne inclurait un message aux parents pour leur signaler que lorsque leurs enfants téléchargent des documents depuis l'Internet, ils risquent de contaminer involontairement les ordinateurs familiaux par des virus.



Australie



Équateur



Grèce



Nouvelle-Zélande

La RAS de **Hong Kong** (Chine) a lancé le Programme de visites dans les écoles 2007 en faisant appel à un jeune chanteur pop connu et en utilisant des thèmes tels que "Respecter l'originalité," "Respecter la propriété intellectuelle" et "Non au téléchargement illégal." Les écoliers et des artistes professionnels se sont communiqué leurs expériences de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle. Le programme a prévu de se rendre dans 50 écoles secondaires d'ici à la fin de l'année.

Le **Paraguay** a lancé un programme de sensibilisation des jeunes, en utilisant la bande dessinée créée conjointement par l'OMPI et l'INDECOPI. Les ateliers organisés dans les écoles aident les élèves à repérer les différents aspects de la propriété intellectuelle dans leur vie quotidienne. L'Office des brevets de **Lettonie** a présenté dans les écoles du pays la version lettone de la publication de l'OMPI intitulée *Tirez les enseignements du passé, construisez l'avenir: inventions et brevets*.

Au-delà des frontières

Un "Parlement de l'innovation" où siégeaient des personnes venues de **Finlande** et de **Russie** s'est penché sur le thème "L'innovation au-delà des frontières." Il a tenu deux sessions plénières à Lappeenranta, dans l'est de la Finlande, qui a une frontière commune avec la Russie, et formulé des recommandations visant à accroître la compétitivité de la Finlande. L'Office **italien** des brevets et des marques (UIBM) a, en coopération avec l'Office **européen** d'harmonisation du marché intérieur (OHMI), organisé au *Palazzo Ducale* de Venise un séminaire international sur le thème "Marques, dessins et modèles communautaires: stratégies de protection et de défense."

La Journée mondiale de la propriété intellectuelle a également réuni ceux qui remettent en cause le système. Différents blogs ont débattu de la validité du système des brevets. D'autres ont abordé des questions liées au droit d'auteur et au domaine public, par exemple dans le cadre du débat organisé par le groupe *CopyNight* sur le thème "Encourager la créativité: le faisons-nous vraiment?"

Dans les journaux, à la radio et à la télévision

Dans les médias de **Côte d'Ivoire**, cette Journée a notamment fait l'objet d'un débat en direct et de courts spots vidéo dans le cadre de l'émission de télévision hebdomadaire *Ça m'intéresse*. Un éditorial de la presse **sénégalaise** a préconisé une réforme accélérée des structures de propriété intellectuelle au Sénégal, afin de tirer parti des talents créateurs et intellectuels de sa population et de la qualité de ses produits. Le **Koweït** a produit une émission de télévision et organisé une cérémonie de remise de prix à l'intention des inventeurs et des jeunes novellistes du pays. En **Australie**, une émission de télévision bénéficiant d'une large audience, *The New Inventors*, a organisé en collaboration avec l'Office australien de propriété intellectuelle un forum en direct dans le cadre de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, qui a permis aux téléspectateurs de poser des questions liées à la propriété intellectuelle à des experts invités.

À la **Jamaïque**, dans le cadre de célébrations étalées sur une semaine, on a publié un supplément spécial d'un journal sur les activités de l'Office de propriété intellectuelle, qui présentait les différents outils du système de propriété intellectuelle. Des extraits de bandes dessinées produites par l'OMPI et l'INDECOPI y ont été insérés à l'intention des jeunes lecteurs. L'**Espagne** a intensifié sa campagne sur le thème *Lutte contre le piratage, défends ta culture* en diffusant ce message à la radio, à la télévision et dans la presse écrite et sur les banderoles placées dans le district commercial très fréquenté de Madrid et sur la

façade du bâtiment du ministère.



Au royaume de **Bahreïn**, une série d'articles traitant de différents aspects de la propriété industrielle a été complétée par un

débat radiodiffusé sur le thème "Achetez-vous des produits originaux ou des produits de contrefaçon?" La Direction de la propriété intellectuelle a célébré la Journée

Distribution de bandes dessinées de l'OMPI dans un centre commercial de Bahreïn.



Italie



Nicaragua



Portugal



Roumanie



Les élèves d'écoles locales ont joué du jazz et exposé leurs œuvres de création à l'intention de membres du Congrès des États-Unis et de représentants des milieux d'affaires, du gouvernement et des organisations internationales, parmi lesquels le ministre du commerce des États-Unis, M. Carlos M. Gutierrez, et le membre du Congrès Diane Watson (ci-dessus), lors d'une manifestation parrainée par l'OMPI et le *Creative and Innovative Economy Center* de la Faculté de droit de l'Université George Washington.

de la propriété intellectuelle dans le centre commercial le plus fréquenté de Bahreïn pour sensibiliser la population en répondant à des questions et en distribuant des brochures et des souvenirs.

Le Pakistan a profité de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle pour annoncer l'intégration complète de toutes les administrations publiques liées à la propriété intellectuelle dans un office unique, appelé IPO Pakistan (Office de propriété intellectuelle du Pakistan), lequel s'occupera des brevets, des marques, des droits des obtenteurs et du droit d'auteur. Ces activités relevaient précédemment de trois ministères différents.

L'Unité de la propriété intellectuelle récemment créée par la police zambienne a, accompagnée par sa fanfare, défilé sur un kilomètre à travers le centre de Lusaka jusqu'à la Statue de la Liberté, portant une banderole où l'on pouvait lire son énoncé de mission modifié en matière d'"application de la loi."

Les entités publiques et privées du Royaume-Uni ont été très nombreuses à organiser des activités pour célébrer la Journée mondiale. Et la couverture médiatique de ces activités a été impressionnante. L'Office britannique de



Les médias ont très largement rendu compte de la destruction publique de plus de 80 000 DVD, CD et cassettes vidéo par le Bureau roumain du droit d'auteur.

propriété intellectuelle, récemment rebaptisé, a publié les résultats d'une enquête destinée à évaluer le niveau de sensibilisation à la propriété intellectuelle des entreprises de toutes dimensions et de toutes branches d'activité. Cette enquête a montré que les petites entreprises laissent encore échapper des possibilités de création de recettes liées à l'innovation parce qu'elles connaissent mal leurs droits en matière de propriété intellectuelle. Certains cabinets de conseil juridique, tel que Pinsent Masons, ont répondu à cette lacune en offrant, pendant la Journée mondiale, des conseils juridiques gratuits aux chefs d'entreprise sur le droit d'auteur, les marques, les brevets ou les dessins et modèles.

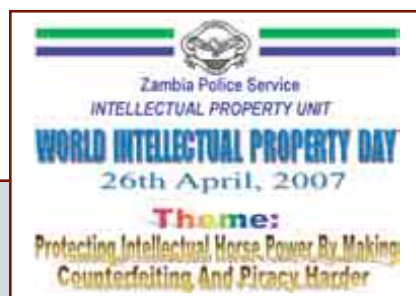
La nécessité de faire mieux comprendre la propriété intellectuelle a été un leitmotiv de cette Journée mondiale. Celle-ci offre une occasion d'attirer l'attention une fois par an, mais des activités ciblées de sensibilisation à la propriété intellectuelle doivent se poursuivre toute l'année.

Renseignements complémentaires

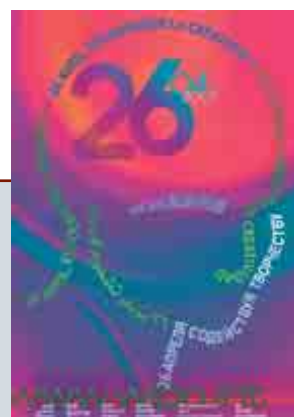
- Pour avoir accès aux comptes rendus sur les activités de la Journée mondiale et à des documents d'information, on peut se rendre sur le site Web de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2007: www.wipo.int/about-ip/en/world_ip/2007/index.html
- Pour les guides de l'OMPI sur la planification d'une campagne de sensibilisation, voir: www.wipo.int/ip-outreach/en/guides/



Espagne



Zambie



OMPI

CAMÉRA, ACTION, DROIT D'AUTEUR

“Il ne s’agit pas seulement d’économie: le rêve y a aussi sa place.”

M. Ajay Dua, du Ministère indien du commerce et de l’industrie

Alors que les vedettes et les meilleurs réalisateurs mettent les paparazzis dans tous leurs états ce mois-ci au soixantième Festival de Cannes, l’industrie cinématographique est au summum du pouvoir de fascination. On ne pourra jamais en dire autant du droit d’auteur. Mais le clinquant et les films à succès masquent la fondation solide que représentent le droit d’auteur et les droits connexes, c’est-à-dire ce qui permet aux cinéastes de rentabiliser leur investissement et à l’industrie cinématographique d’être prospère.

Et prospère, elle l’est bien. En Inde, cette industrie, qui représente 85 milliards de roupies (2 milliards de dollars), devrait croître au taux équivalent annuel de 16% au cours des cinq prochaines années.¹ Aux États-Unis, l’industrie du cinéma et de la télévision a fait travailler plus de 1,3 million de personnes en 2005.² Les superproductions sud-coréennes, qui ont dépassé les 10 millions de billets vendus,³ ont contribué à l’explosion de la culture populaire “Kim Chic” dans la région. La production de films est florissante au Maroc et en Iran. Et beaucoup d’autres pays sont sur les rangs...

Un film est l’exemple même de l’œuvre réalisée en collaboration. Entre l’idée originale et la fin du montage, un cinéaste investit dans les œuvres de beaucoup d’autres créateurs – scénaristes, compositeurs de chansons, paroliers et compositeurs de musiques de films, cybernographistes, décorateurs et costumiers – sans parler des artistes interprètes ou exécutants. Il faut prévoir des contrats définissant la propriété et l’utilisation des multiples éléments de créativité afin de protéger les intérêts de toutes les personnes concernées, d’éviter

des litiges coûteux, de faciliter le financement et la distribution et de se protéger contre la copie illicite.

Menace

Voilà le hic. Les progrès étourdissants de la technologie numérique s’avèrent être tout à la fois une manne et un fléau pour l’industrie cinématographique. La vidéo n’a pas tué le cinéma, comme le redoutaient les studios de cinéma des années 80 (voir *Le magnétoscope... 50 ans après*, Magazine de l’OMPI n° 6/2006), mais l’ampleur atteinte aujourd’hui par le piratage numérique est communément considérée comme la plus grave menace pour ceux que cette industrie fait vivre. Les dispositifs techniques de protection, tels que la gestion numérique des droits, ont montré qu’ils n’offraient pas une panacée et les associations créées dans ce secteur dans les pays développés comme dans les pays en développement réclament un renforcement de la législation sur le droit d’auteur et la mise en place de mécanismes d’application des droits plus efficaces.

Nous consacrons un article (page 10), *Débusquer le piratage*, à une approche de l’application d’un genre nouveau que le gouvernement malaisien met en œuvre en coopération avec la *Motion Picture Association*. Parallèlement, le gouvernement et les associations cinématographiques continuent d’organiser des campagnes de sensibilisation articulées autour de divers types de messages visant à dissuader les consommateurs d’acheter des DVD piratés. La dernière initiative antipiratage en date, qui a coûté des millions de livres sterling, lancée par l’*Industry Trust for IP Awareness Trust* au

Royaume-Uni, où près d’une personne sur trois regarderait des contenus illégaux, rompt avec les messages antérieurs qui étaient focalisés sur l’application des droits et sur le caractère criminel de l’activité des pirates. Cette campagne, en effet, se donne pour objectif de déconsidérer la consommation de marchandises piratées en tournant en dérision les “Knock-off Nigels,” c’est-à-dire les individus qui évitent de payer une tournée au pub, donnent à leur petite amie une montre de contrefaçon et achètent des DVD piratés.

La parole est aux parties prenantes

Les activités de sensibilisation du public que l’OMPI mène de son côté dans ce domaine entendent donner la parole aux créateurs et aux parties prenantes. Dans les entretiens qui suivent, un producteur de cinéma indien et une personnalité de marque de l’industrie cinématographique nigériane martèlent le message suivant lequel, si la propriété intellectuelle encourage la créativité, les déficiences de l’application ne font que décourager les créateurs et mettre à mal le potentiel économique des industries de création.

Articles sur des sujets connexes figurant dans des numéros antérieurs:

- *L’Afrique s’anime: L’histoire de Pictoon au Sénégal*, septembre/octobre 2005
- *Quand Shakespeare rencontre Bollywood: la propriété intellectuelle mise en scène à Delhi*, novembre/décembre 2005
- *L’industrie cinématographique florissante de l’Argentine*, mai/juin 2005



1. FICCI – Rapport annuel 2007 de Pricewaterhouse-Coopers sur l’industrie indienne du spectacle et des médias.
2. Rapport 2006 de la Motion Picture Association of America, *The Economic Impact of the Motion Picture and Television Production Industry on the United States*.
3. Conseil cinématographique coréen, Rapport succinct sur l’industrie cinématographique coréenne en 2006.

FAIRE DES FILMS

Gros plan sur Bobby Bedi (Inde)



Données biographiques

Naissance: 1956, New Delhi, Inde

Études: maîtrise de gestion, Université de Bombay, licence d'économie, Université de Delhi

Activités professionnelles: producteur de cinéma, fondateur et directeur général de Kaleidoscope Entertainment à Mumbai; conseiller de l'Industrial Development Bank of India et du Ministère indien de l'information et de la

radiodiffusion; membre du conseil d'administration du Film & Television Institute of India; fondateur de la *School of Convergence* (École de la convergence), la première école d'enseignement universitaire supérieur enseignant la création et la gestion de contenus

Filmographie: a produit dix longs métrages, parmi lesquels *Bandit Queen*, *Fire*, *Saathiya*, *Maqbool*, *American Daylight*, *The Rising*; s'est vu remettre deux prix nationaux par le Président indien

Bollywood évoque instantanément certaines images parmi les cinéphiles: la musique, la danse, les traditions indiennes et des costumes aux couleurs éclatantes. Avec quelque quatre milliards de billets vendus chaque année – soit un milliard de plus qu'Hollywood – l'industrie cinématographique indienne est la première du monde et jouit d'une immense popularité depuis l'Asie du Sud-Est jusqu'en Afrique et depuis l'Europe orientale jusqu'au Moyen-Orient.

Bobby Bedi, producteur de cinéma de Mumbai,* est l'un des créateurs prolifiques de l'industrie cinématographique indienne. Son film *Bandit Queen* a été salué par la critique lors du Festival de Cannes de 1994. Ce film, qui rompait avec les films traditionnels de Bollywood, a été loin de faire l'unanimité en dépeignant le drame de Phoolan Devi, personnage ayant réellement existé et ayant lutté contre l'exploitation des miséreux en Inde. En 2003, Bobby Bedi a sorti *The Rising*, film historique à grand spectacle sur la rébellion de soldats indigènes servant sous le commandement des Britanniques à la fin du XIX^e siècle. Par ailleurs, il milite activement pour la reconnaissance et l'application des droits de propriété intellectuelle, comme il l'explique dans cet entretien avec le Magazine de l'OMPI.

Vous avez fait des études de gestion financière. Qu'est-ce qui vous a attiré vers l'industrie cinématographique?

J'avais travaillé chez Philips et Sony après avoir obtenu mon diplôme de gestion, ce qui m'a permis d'acquérir une assez bonne expérience de l'industrie du spectacle, même s'il s'agissait plutôt de matériel. L'industrie cinématographique est un secteur où l'ordre doit coexister avec le chaos, et l'idée même de mettre un peu d'ordre dans la vie d'une bande de "fous" tout en se donnant les moyens de créer de bons films n'a pas été une mince affaire.

Quels bons et mauvais moments avez-vous connus en tant que cinéaste?

Le succès, côté critique ou financier, peut être très euphorisant. Il arrive que ces deux formes du succès coïncident. C'est le meilleur moment pour un cinéaste, et nous avons eu cette sensation doublement euphorisante avec *Bandit Queen* et *Saathiya*. Les mauvais moments sont bien sûr pénibles, longs et fréquents. Un cinéaste doit se poser des questions sur son prochain film, tout en s'efforçant de prévoir ce qui va se passer. Ce peut être un grand film ou un mauvais film, mais quelles que soient ses qualités artistiques, il peut être rejeté par le public. C'est là le pire moment, lorsque l'échec frappe en l'espace d'une soirée après 15 mois de travail.

Pouvez-vous nous parler du processus de création à l'œuvre dans la production d'un film comme *Bandit Queen*?

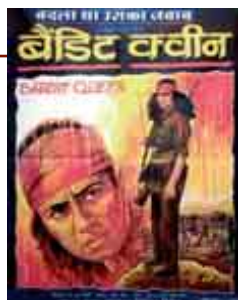
Dans *Bandit Queen*, le scénario était parfaitement au point. Farrukh Dhondy [le scénariste] et moi-même avons épluché toute la documentation disponible pour en tirer l'histoire et le scénario et pour nous assurer que le film et le scénario donnaient l'un de l'autre une représentation fidèle.

Le vrai plaisir a été la magie que Shekhar Kapur [le réalisateur] a créée en faisant d'un bon scénario percutant quelque chose qui a porté un "coup meurtrier dans le plexus solaire du monde." C'est en voyant le film que l'on comprend combien de gens contribuent à faire un film à partir d'une idée. Et c'est la parfaite harmonie entre ces contributions créatrices – le scénario, la caméra, le son, les décors, les interprétations et la réalisation – qui font un grand film. Chaque fois que quelqu'un contribue à la réalisation d'un film, celui-ci se développe. C'est vraiment un processus gratifiant en soi.

Vous vous êtes prononcé nettement en faveur de la propriété intellectuelle. Que représente-t-elle pour vous en tant que cinéaste?

Il est insensé d'affirmer que, puisque mon bien n'est pas en métal, en ciment ou en tissu, mais relève de la créa-

* Mumbai est le nouveau nom de Bombay, dont on s'est inspiré, en jouant sur les mots avec le mot Hollywood, pour créer celui de Bollywood – qui désigne l'ensemble de l'industrie cinématographique indienne.

**Bandit Queen****The Rising****Illustration de la bataille de Kurukshetra, tirée de l'épopée du Mahabharata.****Electric Moon**

tion, il ne vaut pas la peine d'être protégé de la même façon. Le vol de propriété intellectuelle est exactement cela, du vol, et il devrait être condamné par tous.

L'utilisation illicite de la propriété intellectuelle empêche de rendre à César ce qui est à César et de recevoir la rémunération qui vous est due. Quelle est, pour moi, l'importance de la propriété intellectuelle? Elle tient surtout au piratage, qui constitue plus de 50% de l'argent que je ne gagne jamais. Le piratage représente l'argent que les criminels et les terroristes utilisent contre moi.

Parlez-nous du projet Mahabharata.

Le *Mahabharata* est une ancienne épopée indienne de plus de 74 000 vers. Il n'y a pas de conflit ou de règlement connu de l'humanité dont il ne soit pas question dans les vers du *Mahabharata*, pas de trait de personnalité ou de caractère connu qui n'y figure pas, pas de relation qui n'y soit explorée et pas d'enseignement qui n'y soit donné.

Le projet comportera 150 épisodes télévisés d'une heure, trois films, des jeux sur téléphone portable et sur PC, des livres d'images, des dessins animés, des automates [jouets] et, si tout va bien, une expérience vivante [parc de loisir]. Notre *Mahabharata* est une représentation à 360° qui entend nouer le dialogue avec tous les publics du monde par le biais de tout ce que je viens d'indiquer.

Nous sommes à l'ère de la communication. Toutes les formes de communication s'entrecroisent autour de nous: les mots écrits, les images peintes ou projetées, les sons, les signaux de données, la large bande, etc. Il s'agit pour l'essentiel d'informations et pour partie d'éducation et de divertissement. Ces dernières années, j'en suis venu à croire fermement que *toute* la communication peut et doit, pour être efficace, respecter un ordre préétabli:

- Impliquer
- Divertir
- Informer
- Éduquer

Le *Mahabharata* est conçu pour accomplir tout ce qui précède et selon l'ordre indiqué.

L'ampleur même du projet indique pourquoi la propriété intellectuelle est importante pour moi. Si mes droits de créateur ne sont pas respectés et appliqués, il sera impossible de mener à bien ce projet colossal.

L'Inde a la première industrie cinématographique du monde en volume, mais on dit souvent qu'elle ne représente que moins de 1% des recettes mondiales du secteur. Où est le problème?

On peut citer un certain nombre de raisons: la parité de pouvoir d'achat, la faiblesse du revenu par habitant, la diversité culturelle et linguistique, la fiscalité, les lacunes au niveau de la conception – entendez le tournage de films rejetés en raison de problèmes rencontrés dans la phase de conception – et un pays qui est pauvre depuis trop longtemps. Et enfin, le piratage.

Quelles sont, à votre avis, les raisons du piratage des films en Inde?

Pas plus que le public, le gouvernement et les services répressifs ne le considèrent vraiment comme du vol. Le problème n'est pas que la loi n'existe pas; c'est le peu de sérieux avec lequel le vol de propriété intellectuelle est considéré par les services pourtant chargés de le réprimer.

Que devrait-on faire de plus pour promouvoir l'exploitation de la propriété intellectuelle dans l'industrie cinématographique indienne?

Il conviendrait d'enseigner la bonne gestion des droits et leur monétisation.

Que diriez-vous à ceux qui aspirent à devenir cinéastes?

Faites des films. Faites de bons films.

À lire: *Utopia*, allocution prononcée par Bobby Bedi lors du Séminaire international de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et le développement (2005): www.fiapf.org/pdf/cannes05/WIPODev_BediSpeech.pdf

LE PHÉNOMÈNE DE **NOLLYWOOD**



“À Nollywood, nous ne comptons pas les murs, nous apprenons à les escalader,” a déclaré le réalisateur Bond Emerua dans *This is Nollywood*.

L'industrie cinématographique du Nigéria, actuellement considérée comme la troisième du monde après Hollywood et “Bollywood” (Inde), est dans une classe à part.

Surnommée Nollywood, cette industrie se caractérise par la production d'innombrables films à tout petit budget, tournés à l'aide de caméras numériques, produits directement au format vidéo ou DVD et vendus directement aux consommateurs pour deux ou trois dollars. En 15 ans, pendant lesquels il est resté largement indifférent au monde du cinéma extérieur, Nollywood a aiguisé, dans le pays le plus peuplé d'Afrique, un appétit insatiable de films produits dans le pays par des Nigériens et parlant de Nigériens. Le marché s'étend à mesure que l'engouement pour ces films gagne toute l'Afrique, répondant aux besoins des chaînes de télévision et des publics locaux en contenu récréatif bon marché.

Cette industrie repose sur une technologie numérique peu coûteuse et sur l'ingéniosité, l'imagination et le sens très développé du commerce des Nigériens. Le temps de fabrication d'un vidéofilm est, en moyenne, souvent inférieur à deux mois, depuis la distribution artistique jusqu'à la distribution du produit fini. Les films sont tournés dans des conditions que les professionnels des autres régions du monde jugeraient impossibles, avec des budgets qui, parfois, ne dépassent pas 15 000 dollars. Un film peut espérer se vendre à environ 50 000 exemplaires ou à plusieurs centaines de milliers si c'est un succès. Le rendement de l'investissement attire de plus en plus d'espoirs vers cette industrie, qui est devenue un gros employeur dans certaines régions du pays.

On s'accorde largement à reconnaître au film de Chris Obi-Rapu *Living in Bondage*, sorti en 1992, le mérite d'avoir fait renaître Nollywood des cendres de l'industrie cinématographique moribonde du pays. Son format vidéo bon marché et la vigueur avec laquelle ce mélodrame familial est raconté et lardé de magie noire ont fait de ce film un grand succès et ont fourni une formule au succès phénoménal qui a inspiré les films qui ont suivi.

Révolution populaire

Le phénomène de Nollywood a commencé à retenir l'attention des experts des médias et du cinéma du reste du monde: “L'énergie brute des films – et l'état d'agitation dans lequel ils sont filmés et vendus – est une sorte de révolution créatrice émanant de la population d'un continent où des histoires sont racontées depuis des générations, mais ont rarement été filmées,” a écrit Neely Tucker dans le *Washington Post*, à la suite de la projection, chose rare dans un cinéma américain, d'un film nigérian, *Behind Closed Doors*. L'industrie est elle-même devenue le sujet de films. *This Is Nollywood*, un film de Franco Sacchi et Robert Caputo, suit les efforts déployés par le réalisateur Bond Emerua pour tourner un long métrage en neuf jours, armé simplement d'une caméra numérique et de deux projecteurs.

“Nous racontons nos propres histoires”

Pourtant, les films eux-mêmes demeurent presque totalement inconnus du public cinéphile en dehors de l'Afrique. Quelques-uns ont acquis une certaine notoriété, comme *Osuofia in London*, avec en vedette l'acteur comique Nkem Owoh, qui fait la satire des différences culturelles britanniques et nigérianes. *Ezra*, du réalisateur Newton Aduka, a remporté cette année le premier prix au Festival panafricain du cinéma et de la télévision (FESPACO) au Burkina Faso. Mais un petit nombre seulement de films atteignent le seuil de qualité exigé par les principaux festivals internationaux. Et la description sans concession de thèmes populaires, tels que la religion, la sorcellerie, la morale et la vengeance, ne tient guère compte des attentes et des goûts américains ou européens. “Nous racontons nos propres histoires,” explique l'actrice Geneviève Nnaji, qui est devenue une superstar dans des films à succès tels que *Blood Sisters* et *What Women Want*. “C'est pour cela que beaucoup d'Africains peuvent apprécier ces films, les comprendre, rire au récit de ces histoires et en tirer des enseignements. On voit que l'industrie cinématographique joue un rôle énorme dans nos vies.”

L'industrie cinématographique vue par Madu Chikwendu



Madu Chikwendu s'emploie à organiser la délivrance de licences pour le reste du monde sur le contenu réalisé au Nigéria. "Nous avons répertorié plus de 1500 sites qui piratent des films nigériens."

Madu Chikwendu est une personnalité de premier plan de l'industrie cinématographique nigérienne. Cinéaste et producteur, il est président de l'Association des producteurs de films du Nigéria et représentant pour la région de l'Afrique de l'Ouest de la Fédération panafricaine des cinéastes (FEPACI). Dans un entretien réalisé en mars avec une équipe de spécialistes du droit d'auteur et de la sensibilisation envoyée sur place par l'OMPI, il a expliqué le mode de fonctionnement de cette industrie et les problèmes auxquels elle doit faire face. On trouvera ci-après un extrait de son témoignage.

"Le modèle Nollywood est facile à comprendre. Il s'agit d'un système de production fondé sur l'utilisation de matériel vidéo numérique. Les films sont produits directement au format DVD pour la vente et la location. C'est un système très mobile et très efficace. Le système de distribution est lui aussi très informel. Les DVD sont copiés à des milliers d'exemplaires avant d'être distribués toutes les deux semaines, un lundi, sur les grands marchés de gros de Lagos, Kanu et Onitsha. Environ 90 nouveaux films sortent chaque mois, pour un total de plus de 1000 par an."

Il ne s'agit pas d'un seul Nollywood

"Il y a un malentendu à propos de Nollywood. Ce n'est pas une industrie

cinématographique, mais quatre. Celle que le monde connaît est l'industrie en anglais, dont le centre de production est Lagos et dont s'occupent essentiellement des gens venus du sud-est du Nigéria. La langue utilisée est l'anglais, mais les sujets de ces films reflètent l'idéologie des Igbo, qui vivent dans la région.

La deuxième industrie, beaucoup plus ancienne, est celle des films en langue autochtone yoruba. Elle remonte à l'industrie du long métrage nigérien des années 60 et 70, jusqu'à ce que la récession ne permette plus aux gens de produire des longs métrages et qu'ils se tournent vers la vidéo.

Vous avez une autre industrie dans le nord du pays, celle des Haoussas. C'est encore autre chose. Elle est influencée par l'islam et aussi par le style des films de Bollywood, avec beaucoup de chansons et de danse. Il y a aussi des poches de production moins importantes, comme dans le sud autour du delta du Niger. Il s'agit là encore d'une production autochtone, principalement en langue edo.

Chacune de ces industries a ses propres associations de professionnels, selon une sorte de polarisation ethnique, ce qui est regrettable. Mais il existe quelques lieux de rencontre, comme le Conseil du cinéma du Nigéria, où toutes les régions se font représenter pour régler l'industrie et défendre ses intérêts auprès du gouvernement.

Piratage transnational

Les films nigériens font l'objet d'un piratage en règle, ce dont nul ne semble se soucier. Il se peut que certains des autres pays africains qui ne produisent pas de films ne se sentent pas concernés par la protection de la propriété intellectuelle. Ils pensent que l'industrie cinématographique nigérienne occupe une position tellement prépondérante qu'elle n'a pas besoin de cet

argent. Nous nous devons de promouvoir des centres de production dans différentes régions d'Afrique, ce qui nous permettra également de protéger notre propriété intellectuelle.

Au Nigéria, les locations illicites sont la forme la plus importante de piratage. Il y a 40 000 clubs vidéo, qui se contentent d'acheter les DVD et de les louer sans rien verser aux [titulaires du droit d'auteur]. Nous avons adressé une requête au gouvernement, et la Commission du droit d'auteur met actuellement en place un système de paiement de redevances.

Mais la Commission du droit d'auteur ne peut pas résoudre le problème à elle seule. Certaines des pires formes de piratage que nous subissons ne sont pas nationales. Il faut compter avec la diffusion illégale de films nigériens par les chaînes de télévision d'autres pays africains, qui n'ont qu'à acheter une copie d'un film dans un magasin avant de la diffuser. Il y a aussi le piratage systématique de nos films sur l'Internet. Nous avons répertorié plus de 1500 sites qui piratent des films nigériens, dont des sites domiciliés aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe, ainsi que dans des pays en développement qui ont mis en place des mécanismes d'application des droits, mais ne les utilisent pas. Aux États-Unis, on parle toujours du piratage de films américains, mais personne n'évoque le piratage de films nigériens. Nous voudrions que le monde comprenne les répercussions plus larges. Nous essayons d'évaluer l'étendue des pertes.

Les créateurs africains ne sont pas au bout de leurs déconvenues. C'est pour cela que j'en suis venu à me concentrer davantage sur la distribution. Mais le piratage ne tuera pas notre cinéma. Les Nigériens sont trop déterminés et trop forts pour le permettre. Nous essayons à présent d'organiser la délivrance de licences pour le reste du monde sur le contenu réalisé par Nollywood." ■

DÉBUSQUER LE PIRATAGE

Les aventures de Flo et Lucky



Flo (à droite) et Lucky, dressés à flairer des chargements dissimulés de DVD piratés. En 10 minutes, ils peuvent fouiller un conteneur dont l'inspection prendrait toute une journée à leurs collègues humains.

En Malaisie, les nouveaux champions de la lutte contre le piratage de films et d'œuvres musicales n'ont que trois ans, mais ils se sont déjà fait un nom. Je vous présente Flo et Lucky.

Les deux labradors noirs, qui sont sans doute les premiers chiens jamais dressés à détecter des polycarbonates et d'autres produits chimiques servant à fabriquer les disques optiques, sont déployés par les services répressifs malaisiens aux points de franchissement de la frontière et dans les centres de stockage de marchandises pour détecter les chargements de CD ou DVD piratés. S'ils ne peuvent pas faire la distinction par l'odeur entre un disque légitime et une copie piratée, ces chiens s'y entendent à merveille pour débusquer des disques dissimulés dans des compartiments invisibles ou dans des chargements non enregistrés.

Intitulé Opération débusquement en tandem, le projet novateur de la Malaisie est appuyé par la *Motion Pictures Association (MPA)*, qui regroupe six des principales sociétés de cinéma de Hollywood. La MPA a investi 17 000 dollars dans les chiens, dont huit mois de dressage en Irlande du Nord, confié à une personne qui, habituellement, dresse des chiens à la détection des explosifs.

À la une de l'actualité

Ce tandem a d'ores et déjà acquis la célébrité. Lors d'un point de presse organisé en mars dans le principal entrepôt malaisien de fret aérien, les chiens ont montré aux journalistes présents de quoi ils étaient capables, ce qui leur a valu des articles fort élogieux dans la presse internationale. Les chiens ont continué de faire la une des journaux au cours des semaines qui ont suivi en menant des opérations coup de poing à Johor ahu et à Kuala Lumpur, qui se sont soldées par 14 arrestations et la saisie de 1,3 million de DVD piratés.

Flo et Lucky ont entamé une première période d'essai d'un mois pour évaluer l'efficacité de l'entrée d'unités canines dans les services de police malaisiens. "C'est rentable et c'est aussi très efficace du point de vue de la gestion du temps," a noté le ministre malaisien du commerce intérieur, M. Shafie Apdal, en expliquant qu'il ne fallait aux chiens que 10 minutes pour vérifier le contenu de conteneurs dont l'inspection prendrait toute une journée aux membres des services répressifs.

Le premier vice-président de la MPA et directeur régional pour l'Asie et le Pacifique, Mike Ellis, a souligné la découverte dans des perquisitions récentes de matériel de pédopornographie en même temps que de films piratés. "Le piratage est souvent lié à d'autres activités insidieuses," a-t-il dit. "Les consommateurs doivent savoir que leurs achats de films piratés financent les opérations illicites des pirates, qui peuvent aussi tirer profit de la distribution de pédopornographie."

Les associations de malfaiteurs contre-attaquent

Les associations de malfaiteurs locales n'ont pas tardé à essayer de neutraliser l'unité canine d'élite. Le gouvernement malaisien a signalé que les chefs de ces associations avaient mis à prix la tête des chiens en offrant 100 000 ringgit (29 000 dollars). Flo et Lucky bénéficient à présent d'une protection rapprochée.

Le crime organisé n'est pas parvenu à berner les chiens en pulvérisant des produits chimiques sur les DVD piratés ou en les plaçant dans des paquets de savon. Une cachette illécite découverte par les chiens en avril était remplie de charbon de bois: les malfaiteurs avaient sans doute cru que cela absorberait l'odeur du polycarbonate.

Après le succès de la première période d'essai, le gouvernement malaisien a décidé de prolonger indéfiniment l'Opération débusquement en tandem. Les pays voisins, de leur côté, suivent l'opération avec intérêt. Lucky et Flo se sont déjà rendus par avion aux Philippines, où ils ont aidé les services répressifs à saisir quelque 300 000 DVD piratés dans trois centres commerciaux de Manille connus pour la vente de films et de musique piratés.

"Ce n'est qu'un jeu pour eux. Ils font juste ce qu'on leur demande pour obtenir leur récompense," dit leur dresseur. Et comment les récompense-t-on lorsqu'ils trouvent les disques? "Ils peuvent jouer avec une balle de tennis à mâcher."

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Perspective historique



ZORINA KHAN, professeur associé d'économie au *Bowdoin College* (États-Unis), est membre du *National Bureau of Economic Research* et a contribué aux travaux de la Commission britannique des droits de propriété intellectuelle. En 2006, elle s'est vu attribuer le prix biennal de l'*Economic History Association* récompensant un ouvrage remarquable sur l'histoire économique de l'Amérique du Nord. Dans son livre, intitulé *The Democratization of Invention: Patents and Copyrights in American Economic Development, 1790-1920*, elle fait ressortir les différences structurelles entre les systèmes de propriété intellectuelle en vigueur en Europe et aux États-Unis au XIX^e siècle et analyse l'impact de ces systèmes sur l'industrialisation et le développement économique de ces régions.

Dans les extraits ci-après d'un entretien récent avec le Magazine de l'OMPI, Mme Khan présente certaines de ses conclusions et établit un parallèle avec la situation actuelle des pays en développement.

L'importance de la conception des systèmes des brevets

“Ceux qui ont élaboré la première politique américaine en matière de brevets étaient convaincus que les individus réagissaient à des mesures incitatives: ils ont donc calibré méthodiquement le système de façon à promouvoir l'activité inventive. Cela s'est manifesté au plus haut niveau (insertion d'une clause de propriété intellectuelle dans la Constitution américaine, par exemple) et s'est exprimé par des dispositions particulièrement détaillées (permettre aux déposants d'une demande de brevet en milieu rural d'envoyer leur demande par la poste sans avoir à payer l'affranchissement, par exemple).

D'un point de vue historique, les États-Unis ont ouvert la voie en accordant une solide protection aux inventions brevetées et en facilitant la constitution de vastes marchés des droits de brevet. Les brevets étaient considérés comme les “droits les plus chers et les plus précieux que la société reconnaisse,” et les titulaires de brevets pouvaient plaider leur cause devant la Cour suprême. Ils n'étaient jamais considérés comme des monopoles, puisque leur contribution aux nouveaux produits et à la productivité profitait au public.

Les pays européens, en revanche, ont généralement considéré les droits de brevet comme monopolistes. Les droits de brevet ont été réglementés – par les tribunaux et par l'État – afin de protéger des intérêts particuliers et les emplois existants. Les taxes afférentes aux brevets



La politique américaine consistant à rendre les droits de brevet accessibles à tout un chacun a fait prospérer l'activité inventive.

étaient fixées à un niveau élevé afin de créer des recettes pour les employés et pour l'État. À l'échelon international, les États-Unis ont pris l'initiative d'encourager les autres pays à renforcer leur législation relative aux brevets dans l'intérêt des titulaires de brevets américains compétitifs au niveau mondial.

Aux États-Unis, les gains de productivité ont été manifestes dans toutes les branches d'activité, même celles à fort coefficient de main-d'œuvre, et les schémas de croissance ont été équilibrés. En Grande-Bretagne, en revanche, les inventions brevetées ont généralement été des inventions à forte intensité de capital qui se sont, de surcroît, concentrées dans un petit nombre de branches, comme l'acier et les textiles; ce n'est

sans doute pas par hasard si la productivité britannique a été inférieure et limitée à ces quelques branches, et que la croissance a été déséquilibrée.

L'histoire nous incite donc fortement à penser que la conception des systèmes des brevets a son importance. Toutefois, ces systèmes s'inscrivent dans un ensemble d'institutions connexes, telles que le système juridique, les marchés technologiques et les établissements d'enseignement. Lorsque ce réseau est souple et ses éléments solidaires, les perspectives d'innovation technologique s'améliorent. Mais si les autres institutions ne jouent pas leur rôle de coopération et de stimulation, un système de brevets peut, aussi bien conçu soit-il, se révéler inefficace. C'est ainsi que, dans les pays en développement d'aujourd'hui, il s'impose de ne pas séparer les politiques de propriété intellectuelle de ce réseau d'institutions connexes.”

1. Cour suprême des États-Unis, ex parte Wood & Brundage, 22 U.S. 603, 1824.



Comment le droit d'auteur s'est engagé dans une autre voie

“La spécificité américaine s'est également manifestée dans le domaine du droit d'auteur, mais dans un sens contraire à celui des brevets. Les États-Unis ont souligné l'importance à accorder à l'alphabetisation de la population et à l'instruction publique et ont limité la protection lorsque l'apprentissage et le droit d'auteur risquaient d'entrer en conflit. Ainsi, par exemple, l'exception au titre de l'usage loyal (rendant possible l'accès non autorisé à des œuvres protégées par le droit d'auteur) accordée aux États-Unis était la plus généreuse du monde. Les Américains non seulement ont refusé d'adhérer aux traités internationaux sur le droit d'auteur que les pays européens respectaient depuis longtemps, mais se sont livrés pendant un siècle au piratage des produits culturels étrangers, en dépit d'une condamnation générale. Mes

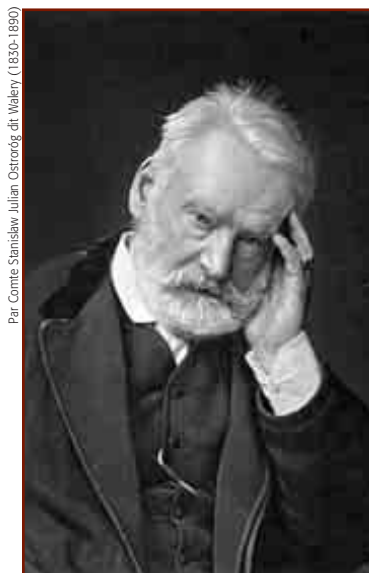
Le principe consistant à permettre à tout un chacun d'avoir accès à ces droits joue toujours un rôle essentiel dans l'amélioration du bien-être général.

recherches me conduisent à penser que ce piratage portant atteinte à un droit d'auteur a profité aux États-Unis tant que ce pays a été un débiteur net, mais qu'une fois que la balance commerciale leur a été favorable, ils ont été incités à adopter des lois plus strictes pour protéger leurs auteurs au plan international.

En revanche, les politiques européennes ont considéré que les titulaires du droit d'auteur méritaient par définition une protection étendue. Le régime français de droit d'auteur en est progressivement venu à accorder des droits inaliénables aux auteurs, et la France a pris la tête des efforts visant à promouvoir l'harmonisation des législations sur le droit d'auteur.”

Les motivations des femmes auteurs d'inventions dans le cadre des systèmes de propriété intellectuelle

“Dans un grand nombre de régions rurales et en développement, les femmes sont aux prises avec des mentalités très voisines de celles auxquelles ont dû faire face les Américaines qui vivaient au XIX^e siècle. Et comme celles



Sous l'impulsion d'écrivains comme Victor Hugo, la France a pris la tête des efforts visant à promouvoir l'harmonisation des législations sur le droit d'auteur.

qui les ont précédées, les femmes qui vivent aujourd'hui dans les pays en développement continuent d'apporter discrètement à leur environnement quotidien des changements créatifs dont profitent tous les membres de la famille.

C'est la possibilité de retirer un avantage de leur effort qui a motivé les femmes auteurs d'invention. Si l'on doit bien à un petit nombre de femmes des inventions très complexes, comme c'est le cas pour Maria Beasley et sa machine à fabriquer des tonneaux, la majorité des femmes se sont appuyées sur l'expertise acquise dans l'accomplissement de leurs tâches domestiques. Le plus souvent, les femmes auteurs d'inventions ont breveté des procédés améliorant la confection de vêtements,

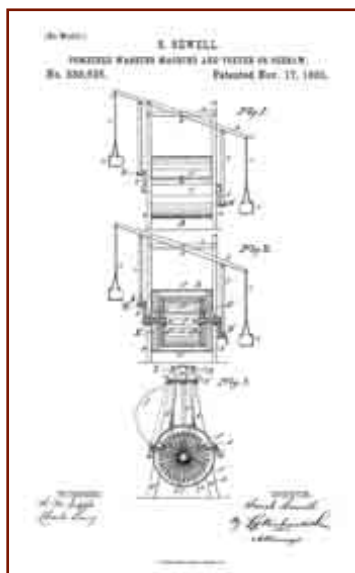
le fonctionnement d'appareils ménagers, la cuisine ou d'autres activités domestiques. Certains brevets fournissent des indications amusantes sur les motivations de leurs auteurs, comme la “table silencieuse” inventée par un maître d'école pour les garçons retardataires, ou l'“appareil combinant balançoire à bascule et machine à laver” qu'une mère a inventé pour tirer parti de l'exercice pris par ses enfants.

La valeur technique de ces inventions pouvait être très faible, mais ce n'était pas toujours le cas de leur valeur économique. Beaucoup de ces dispositifs ingénieux étaient commercialement des plus rentables. Comme le disait Jefferson, “une [invention] de plus petite taille, applicable à nos soucis quotidiens, est infiniment plus précieuse que la plus grande, qui ne peut servir que pour des objets de grandes dimensions.” De même, nous ne devons pas sous-estimer l'intérêt que peuvent avoir les droits de propriété intellectuelle s'agissant d'encourager les femmes des pays en développement d'aujourd'hui à apporter de “petites” améliorations.

Tenir la balance égale entre les intérêts des grandes entreprises et des particuliers

“Il ne fait aucun doute que la propriété intellectuelle est essentiellement produite par les employés de grandes entreprises et que ces dernières sont les titulaires des droits. Toutefois, c'est une autre chose de dire, comme le font certains critiques d'aujourd'hui, que le commun des mortels ne retire aucun avantage des droits de propriété intellectuelle. Les règles et normes peuvent avoir évolué, mais le principe consistant à permettre à tout un chacun d'avoir accès à ces droits joue toujours un rôle essentiel dans l'amélioration du bien-être général.

Les nombreuses études sur les technologies appropriées et le microfinancement réfutent l'idée selon laquelle "le commun des mortels" ne dispose pas des moyens d'améliorer sa situation par lui-même. L'accès à la propriété peut s'inscrire dans une stratégie décentralisée tendant la main au secteur non structuré de l'économie et aux communautés rurales, qui ne profitent généralement pas des grands projets urbains faisant appel aux technologies étrangères. De plus, les droits de propriété intellectuelle obtenus sur des inventions brevetées contribuent à créer des actifs pouvant faire l'objet d'échanges et la titrisation de ces actifs de propriété intellectuelle profite de façon disproportionnée au commun des mortels qui n'a pas d'autre accès aux prêts bancaires.



Enfants heureux et lessive facile. L'appareil conçu par Sarah Sewell, combinant une machine à laver et une balance à bascule, répondait aux préoccupations quotidiennes de la ménagère.

Là encore, j'établis une distinction entre les brevets et le droit d'auteur. Le savoir, l'information, l'alphabétisation et l'apprentissage sont autant de facteurs qui déterminent les perspectives de croissance; il est donc indispensable, à mon avis, que les doctrines du droit d'auteur facilitent ce processus en faisant une large place aux exceptions au titre de l'usage loyal et en laissant le domaine public se développer.

Améliorer le système de propriété intellectuelle

"Comme au XIX^e siècle, s'agissant des politiques les mieux à même de promouvoir le développement économique et social, ce ne sont pas les propositions qui manquent. Certains économistes se sont laissés séduire par des instruments tels que la passation de marchés publics, les rachats d'entreprises par l'État et les prix décernés par l'État. Mais on pourrait tirer de l'histoire de la France et de l'Angleterre une foule d'exemples montrant le manque d'efficacité, la corruption et l'absence de perspectives de réformes qui semblent devoir être associés à des choix qui ne seraient pas axés sur le marché. Les systèmes de propriété intellectuelle présentent certes des inconvénients, mais les marchés offrent des avantages nets qui ne peuvent pas être copiés. Il s'ensuit qu'au lieu d'abolir le cadre de propriété intellectuelle en vigueur, nous devrions essayer de le modifier et de l'améliorer.

Les institutions de propriété intellectuelle compétentes devraient renforcer les mesures propres à inciter les habitants des pays en développement à créer et à commercialiser des inventions mineures qui sont susceptibles d'améliorer considérablement leur niveau de vie. Toutefois, ces mesures devraient être adaptées au contexte social plus large. On a reproché à certains pays en développement de ne pas assurer une protection universelle

par brevet; ces pays sont notamment l'Inde (qui n'a pas assuré de protection par brevet pour les médicaments, les produits chimiques et les alliages, le verre optique ou les semi-conducteurs) et le Brésil (où les produits chimiques, les médicaments et les denrées alimentaires n'ont été protégés qu'à partir des années 90). Dans le passé, pourtant, la plupart des pays développés autres que les États-Unis ont eux aussi traité certains secteurs comme des exceptions. La loi française de 1791 disposait que les médicaments ne pouvaient pas être brevetés. L'Allemagne, imitée par le Japon, n'a pas délivré de brevets pour les produits alimentaires, pharmaceutiques ou chimiques. L'histoire offre de multiples précédents pour une politique de protection facultative selon les branches d'activité ou les produits, ce au nom de l'intérêt général.

Quant aux législations sur le droit d'auteur des pays en développement, je préconise la mise en œuvre d'une doctrine de l'usage loyal beaucoup plus ferme, pour permettre l'accès non autorisé gratuit à certaines catégories d'œuvres protégées par le droit d'auteur. Ainsi, par exemple, les écoles et les universités ne devraient pas avoir à redouter une application du droit d'auteur capable de donner un coup d'arrêt à l'apprentissage et à l'éducation. Sur le long terme, cet accès ne peut que profiter à tout le monde, dans la mesure où la promotion de l'alphabétisation et de l'apprentissage peut développer considérablement le futur marché des produits protégés par le droit d'auteur.

L'histoire montre que le nombre d'options est beaucoup plus faible pour les pays en développement d'aujourd'hui. Les régimes de propriété intellectuelle du XXI^e siècle ne sont pas pleinement autonomes, mais doivent compter avec des paramètres politiques et économiques fixés pour l'essentiel par les pays développés. J'espère que des organisations internationales comme l'OMPI pourront offrir une tribune plus efficace aux populations laissées-pour-compte de l'économie mondiale pour leur permettre de faire entendre leur voix et de promouvoir leurs intérêts.

Pour en savoir plus:

- Page de Mme Khan sur le site Web du Bowdoin College: <http://academic.bowdoin.edu/faculty/B/bkhan/>
- Les études de la Commission des droits de propriété intellectuelle: www.iprcommission.org/graphic/documents/study_papers.htm

La révolution de la propriété intellectuelle

COMMENT LE JAPON A FORMULÉ UNE STRATÉGIE NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



HISAMITSU ARAI a joué un rôle essentiel dans la formulation et la mise en œuvre de la stratégie nationale qui vise à placer le Japon dans le peloton de tête des "nations fondées sur la propriété intellectuelle." Cet article est extrait du dernier ouvrage en date de M. Arai, intitulé *La Révolution de la propriété intellectuelle*, publié (en japonais) par la *Kadokawa Publishing Corporation* à Tokyo en septembre 2006. La version anglaise de cet article a été établie par le Secrétariat de l'OMPI en consultation avec l'auteur.

Il semble qu'il ne se passe pas un jour sans qu'un article sur la propriété intellectuelle paraisse dans la presse quelque part dans le monde. Cette couverture médiatique croissante traduit une évolution majeure du commerce international, alimenté de moins en moins par les biens tangibles que sont les marchandises et les produits et de plus en plus par les biens intellectuels intangibles constitués par les œuvres de création innovantes. À l'heure actuelle, la compétitivité d'un État dépend dans une large mesure de la qualité de sa gestion de ces biens intangibles. Cet aperçu des mesures prises par le Japon pour relancer son économie par le biais de l'innovation et de la créativité – et de l'utilisation stratégique du système de propriété intellectuelle destiné à les protéger – pourra présenter un intérêt pour les responsables et les parties prenantes d'autres pays.

1996 Un système archaïque

Quand j'ai pris mes fonctions de Commissaire de l'Office japonais des brevets (JPO) en 1996, le système national de la propriété intellectuelle était trop rigide et dépassé, et la législation et les politiques nationales en matière de propriété intellectuelle devaient être réexaminées à la lumière du nouveau rôle attribué à la propriété intellectuelle dans le cadre de la nouvelle politique japonaise en matière d'innovation. Des mesures s'imposaient d'urgence, d'autant que le Japon s'efforçait de sortir d'une longue récession – ce qu'il est convenu d'appeler la "décennie perdue" des années 90.

Il fallait tout d'abord rendre le système de brevets plus convivial, en particulier pour les chercheurs et les chefs de petites et moyennes entreprises (PME). Les employés des instituts de recherche et des usines interrogés indiquaient que le traitement des demandes de brevet par le JPO était trop lent et contraignant. Je me suis donc employé en

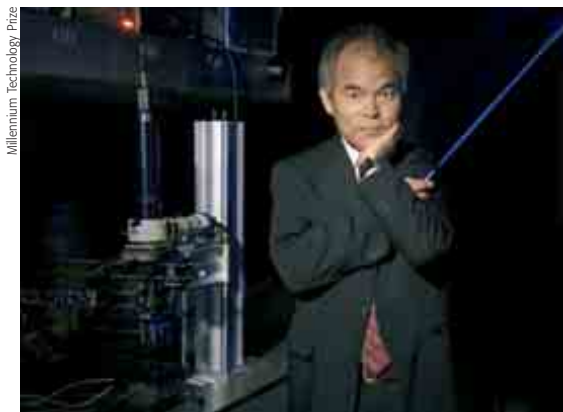
priorité à faire accélérer la procédure d'examen afin de répondre aux besoins des usagers, qui croissaient rapidement, du fait, notamment, de la rapidité de l'évolution technologique.

Il était également urgent d'augmenter le montant des dommages-intérêts alloués aux titulaires de brevets en cas de contrefaçon, car il était trop faible pour décourager les activités illicites. Si le Japon entendait devenir un "État fondé sur la propriété intellectuelle," il convenait d'infliger des sanctions plus sévères aux parties portant délibérément atteinte aux droits de propriété intellectuelle. J'étais fermement convaincu que les Japonais devaient être encouragés à créer de nouvelles technologies plutôt qu'à faire main basse sur les technologies existantes. C'est dans cet esprit que j'ai proposé d'apporter à la législation sur les brevets un changement important consistant notamment à modifier les critères d'évaluation des dommages-intérêts à verser en cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

2001 Jugements faisant jurisprudence

J'ai quitté le service public en 2001; mais, cette année-là, deux affaires de propriété intellectuelle m'ont amené à prendre des mesures qui ont suscité un débat gouvernemental et abouti au lancement de la stratégie nationale de propriété intellectuelle du Japon.

La première affaire concernait un chercheur japonais travaillant dans un centre hospitalo-universitaire des États-Unis, qui a été accusé d'utiliser illégalement du matériel génétique du centre pour des recherches sur la maladie d'Alzheimer. Son contrat stipulait que tous les résultats de recherches appartenaient au centre, mais il n'avait pas saisi la portée de cette disposition. Cela a confirmé mes



Millennium Technology Prize

Nakamura Shuji, lauréat du Millennium Technology Prize de 2006, a surpris le monde en 1993 lorsqu'il a fait la démonstration de LED bleu vif.

craintes: les chercheurs et sociétés japonais n'étaient guère sensibilisés aux questions liées à la propriété intellectuelle, surtout lorsqu'ils participaient à des recherches communes.

La seconde affaire a été un procès intenté par un inventeur, M. Nakamura, contre son ancien employeur, la société de produits chimiques Nichia, au sujet de sa demande de rémunération "appropriée" pour sa contribution à l'invention d'une diode électroluminescente (LED) bleue, qui avait un excellent potentiel commercial. Le tribunal du district de Tokyo a jugé que la société devait verser à M. Nakamura quelque 180 millions de dollars (le montant qu'il avait demandé), bien qu'il eût pu demander la moitié des bénéfices estimatifs que l'invention devait rapporter à la société (1,2 milliard de dollars).

Les entreprises du secteur n'ont pas apprécié ce jugement, non plus que la façon dont la contribution de M. Nakamura avait été calculée. En droit japonais des brevets, les droits attachés aux brevets appartiennent aux chercheurs même si l'objet du brevet a été inventé alors qu'ils étaient employés. Toutefois, une société peut conclure avec ses employés et ses chercheurs un contrat aux termes duquel les droits attachés aux brevets sont cédés et transférés à la société en échange d'une rémunération appropriée. Le dossier de M. Nakamura est devenu une affaire qui a permis d'élaborer des recommandations sur ce qui constitue une rémunération "appropriée."

En appel, les parties se sont arrangées à l'amiable en 2005 et M. Nakamura a accepté de recevoir 8 millions de dollars pour le transfert à Nichia des droits attachés au brevet. Le groupe d'avocats ayant défendu M. Nakamura ont noté dans une déclaration que, premièrement, par rapport aux 200 dollars initialement proposés en rémunération de l'invention, le chiffre de 8 millions de dollars, tout en étant très inférieur à la valeur de l'invention, n'en constituait pas moins une victoire importante; deuxièmement, que l'affaire avait précisé le lien entre employé et employeur en ce qui concerne les inventions des employés; troisièmement, que la détermination de la valeur correcte d'une invention devrait contribuer à pro-

mouvoir la recherche au Japon, et, enfin, que les nouveaux principes d'évaluation et de rémunération avaient valeur de précédent, ce qui était indispensable.

Premières discussions

Préoccupé par les questions soulevées par ces affaires, j'ai créé en août 2001, avec 10 autres personnes ayant les mêmes centres d'intérêt, un petit groupe spécial, le Forum national pour une stratégie de la propriété intellectuelle. Nous pensons que si les chercheurs, les ingénieurs et les créateurs japonais pouvaient établir avec leurs employeurs et collaborateurs une relation avantageuse pour toutes les parties, l'activité novatrice connaîtrait un grand développement, ce qui produirait des brevets solides qui donneraient un coup de fouet à l'économie japonaise et à l'économie mondiale. Beaucoup de gens attribuaient la longue récession que traversait alors le Japon au système financier et aux banques; pourtant, elle était également imputable à la faiblesse de l'industrie et à son manque de compétitivité.¹

Sous la formule *La propriété intellectuelle: propulser le Japon au premier rang d'ici à 2010*, le forum a publié, en janvier 2002, une liste de 100 propositions assorties d'un plan d'action décennal. Les propositions couvraient sept domaines – les universités, l'éducation, les entreprises privées, les administrations publiques, la diplomatie, la législation et la magistrature – et préconisaient un réexamen complet des politiques à partir d'une approche globale et intégrée. Les travaux du forum ont alors commencé à retenir l'attention de certains hommes politiques.

2002 Le tournant

Dans son allocution annuelle à la Diète (Parlement) prononcée en février 2002, le premier ministre d'alors, M. Koizumi, a dit ceci: "Le Japon possède déjà quelques-uns des meilleurs brevets et autres actifs de propriété intellectuelle du monde. Je prendrai les dispositions nécessaires pour que l'un de nos objectifs nationaux consiste à concrétiser les résultats des activités de recherche et de création sous la forme de [droits de] propriété intellectuelle qui fasse[nt] l'objet d'une protection et d'une utilisation stratégiques, nous permettant ainsi de renforcer la compétitivité internationale des industries japonaises." C'était la première fois dans l'histoire du Japon qu'un premier ministre mentionnait expressément la propriété intellectuelle dans un discours-programme. Le premier ministre Koizumi a créé et présidé le Conseil sur la stratégie de propriété intellectuelle, dont j'ai été nommé membre, et a précisé qu'une stratégie de propriété intellectuelle devait être un élément essentiel d'une stratégie nationale générale et viser à faire du Japon une nation fondée sur la propriété intellectuelle.

Un projet de stratégie a été établi et, en novembre 2002, une loi de base sur la propriété intellectuelle a été adoptée. Cette loi se proposait de "promouvoir des mesures se rap-

1. En 2002, le Japon était tombé au 27^e rang de l'indice de compétitivité mondiale de l'IMD, soit son score le plus mauvais jamais enregistré (IMD 2004, p. 290).



portant à la création, à la protection et à l'exploitation ciblées et planifiées de la propriété intellectuelle." Il s'agissait notamment de préciser les responsabilités de l'État, des administrations locales, des universités et du secteur privé, etc. Par ailleurs, la nouvelle loi a créé le Bureau des stratégies en matière de propriété intellectuelle, organe permanent s'appuyant sur les travaux du Conseil sur la stratégie de propriété intellectuelle, auquel siégeaient, outre le premier ministre en sa qualité de président, tous les ministres, 10 experts et moi-même en ma qualité de secrétaire général relevant directement du premier ministre.

Grand dessein et priorités



Une série d'initiatives de politique générale aident à faire avancer le Japon sur l'autoroute de la propriété intellectuelle.

Le premier plan d'action ou "Programme stratégique de propriété intellectuelle," approuvé par le Bureau des stratégies en matière de propriété intellectuelle en juillet 2003, contenait quelque 270 propositions de réformes législatives et institutionnelles. On y trouvait notamment des mesures radicales d'accélération de l'examen des demandes de brevet; la création de la Haute Cour de la propriété intellectuelle; et le renforcement des mesures de lutte contre la contrefaçon et le piratage.

La stratégie japonaise de propriété intellectuelle part du principe que l'exploitation stratégique de la propriété intellectuelle est le seul moyen pour le pays, qui est dépourvu de ressources naturelles,

de maintenir sa position dans l'économie mondiale en renforçant sa compétitivité. Cette stratégie s'appuie également sur la conviction que le renforcement de l'innovation et de la créativité au Japon profite à l'économie mondiale et améliore le bien-être de l'ensemble de la société, y compris dans les pays en développement. Le plan japonais de promotion de la propriété intellectuelle proposait initialement des activités dans cinq domaines prioritaires:

- création de propriété intellectuelle;
- protection de la propriété intellectuelle;
- exploitation commerciale de la propriété intellectuelle;
- promotion de contenus créatifs, en particulier d'œuvres audiovisuelles;
- valorisation des ressources humaines.

Pour dynamiser le cycle d'innovation, on a réexaminé le rôle des universités et des établissements de recherche-développement. Afin de leur permettre de participer à la commercialisation des fruits de la recherche, en particulier lorsqu'elle est financée par l'État, on a modifié les lois et les politiques en encourageant, par exemple, la création de bureaux de concession sous licence de techniques, qui seraient propriétaires des droits de propriété

intellectuelle sur les résultats de la recherche et faciliteraient l'exploitation sous licence des techniques associées. Une centaine de ces bureaux ont été mis en place pour appuyer le nouveau rôle dévolu aux universités en matière d'exploitation stratégique de la propriété intellectuelle.

En ce qui concerne la protection des brevets, on a fait appel à quelque 500 examinateurs employés sous contrat de durée déterminée pour éponger une partie du retard accumulé dans l'examen des brevets, et on a externalisé la recherche dans l'état de la technique. Ces mesures visaient à avoir ramené en 2013 de 26 mois à 11 la durée d'examen des brevets. Par ailleurs, on a renforcé l'application des droits de propriété intellectuelle en créant en avril 2005 la Haute Cour de la propriété intellectuelle, pour accélérer le règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle en faisant davantage appel à des experts, en traitant les affaires selon une approche cohérente et en centralisant l'attribution de la compétence pour cette catégorie de litiges.

Dans le domaine de l'exploitation commerciale des droits de propriété intellectuelle, les modifications à la Loi sur les fonds commerciaux apportées en décembre 2004 ont permis aux titulaires de droits d'affecter leurs actifs de propriété intellectuelle en garantie d'emprunts pour la création de nouvelles entreprises. Les petites et moyennes entreprises ont dès lors pu commencer à faire de ces actifs une utilisation stratégique pour multiplier leurs débouchés commerciaux.

La nouvelle Loi sur la promotion des contenus a été adoptée en mai 2004 pour resserrer les liens de collaboration entre les créateurs et les sociétés ayant des activités dans les secteurs du cinéma, des dessins animés et des jeux électroniques, points forts du Japon. On a renforcé l'enseignement de la propriété intellectuelle au niveau des universités en insérant dans les programmes de plus de 70 d'entre elles des cours de droit de la propriété intellectuelle et en organisant des cours de troisième cycle sur la propriété intellectuelle. L'objectif à moyen terme de l'enseignement théorique et pratique de la propriété intellectuelle est de faire passer le nombre des spécialistes de la propriété intellectuelle de 60 000 à 120 000 au cours des 10 prochaines années.

Tout récemment, le Japon a recentré ses priorités sur la contribution qu'il peut apporter à la communauté internationale en partageant son savoir et les fruits de l'innovation, et en faisant face à la menace que font courir au monde la contrefaçon et le piratage. Le grand dessein ayant inspiré la stratégie japonaise de propriété intellectuelle s'appuie sur la conviction que l'innovation et la créativité doivent être récompensées; la contrefaçon et le piratage constituent une grave menace pour la mise en œuvre de ce grand dessein.

À chacune des réunions du Bureau des stratégies en matière de propriété intellectuelle, le premier ministre a

“Le Japon possède déjà quelques-uns des meilleurs brevets et autres actifs de propriété intellectuelle du monde. Je prendrai les dispositions nécessaires pour que l’un de nos objectifs nationaux consiste à concrétiser les résultats des activités de recherche et de création sous la forme de droits de propriété intellectuelle qui fassent l’objet d’une protection et d’une utilisation stratégiques, nous permettant ainsi de renforcer la compétitivité internationale des industries japonaises.” **L’ancien premier ministre Koizumi**

donné des instructions aux ministres compétents et au Bureau pour qu’ils prennent des mesures qui donnent suite aux décisions prises. Le Bureau a fait en sorte que celles-ci soient appliquées par les ministères dans les délais fixés. Chaque année, il a évalué les progrès accomplis, en actualisant et étoffant le Programme stratégique de propriété intellectuelle pour l’année suivante. À ce jour, la Diète a adopté plus de 40 lois depuis l’adoption de la Loi de base sur la propriété intellectuelle.

De son côté, le Parti libéral-démocrate au pouvoir a créé un comité sur la stratégie de propriété intellectuelle, qui participe tant aux travaux du Bureau des stratégies en matière de propriété intellectuelle qu’à la mise en œuvre du Programme stratégique de propriété intellectuelle. La plus importante association d’entreprises industrielles du Japon, la Keidanren, a créé son propre comité sur la stratégie de propriété intellectuelle avec la bénédiction du Président Mitarai, PDG de Canon et membre du Bureau des stratégies en matière de propriété intellectuelle. Toutes ces initiatives ont contribué à la mise en place d’un solide dispositif à l’appui de la réalisation de l’objectif consistant à hisser le Japon dans le peloton de tête des nations fondées sur la propriété intellectuelle.

Activités futures

En 2003, j’ai donné trois directives à mes 30 collaborateurs au Bureau des stratégies en matière de propriété intellectuelle, dont les membres venus de différents ministères, du milieu universitaire et de l’industrie formaient une équipe exceptionnelle. En premier lieu, nous devons bien connaître l’objet de notre mission, qui était de faire du Japon une nation occupant l’un des tout premiers rangs dans le domaine de la propriété intellectuelle. En deuxième lieu, nous devons oublier les intérêts des organisations dont nous venons pour servir l’intérêt supérieur de notre pays. En troisième lieu, nous devons préserver l’esprit d’entreprise. Le Bureau des stratégies en matière de propriété intellectuelle était suffisamment ambitieux et divers pour réformer l’infrastructure de propriété intellectuelle du Japon. En regroupant les points de vue de l’ensemble du gouvernement, il était très bien placé pour établir un schéma général du Programme stratégique national de propriété intellectuelle et en assurer la mise en œuvre. L’équipe a travaillé jour et nuit pour venir à bout des fortes résistances opposées par certains milieux.

La période comprise entre 2003 et 2006 a jeté de solides bases pour l’exécution du Programme stratégique. Nous nous attendons à récolter sous peu les fruits de ces

Autorisation: Bureau des stratégies en matière de P.I.



L’ancien premier ministre Koizumi préside une réunion du Bureau des stratégies en matière de propriété intellectuelle en 2003.

efforts. Un volumineux plan d’action est en cours d’établissement pour le Programme de 2007. Il y est notamment question de promouvoir l’innovation; de renforcer les bureaux universitaires de concession sous licence de techniques; d’encourager la collaboration entre les universités et les PME; de renforcer les mesures prises au niveau national pour relever la compétitivité mondiale; d’améliorer l’efficacité des services d’examen des brevets; de renforcer les mesures de lutte contre la contrefaçon et le piratage; de promouvoir la création de nouveaux contenus pour les industries créatrices, et de développer l’enseignement de la propriété intellectuelle, afin de valoriser les ressources humaines.

J’aimerais voir entrer en scène une société où les créateurs et les innovateurs sont véritablement respectés et où l’on reconnaît que leurs œuvres de création et leurs inventions leur appartiennent et qu’une rémunération raisonnable doit leur être versée en témoignage de reconnaissance et à titre d’incitation. Les mécanismes de protection des droits de propriété intellectuelle continuent d’évoluer mais doivent en même temps maintenir le fragile équilibre entre les intérêts des titulaires de droits et ceux de l’ensemble de la société. Pour concilier ces intérêts, il importe de faire preuve de sensibilité et de souplesse dans l’élaboration et l’application des politiques publiques de propriété intellectuelle. J’espère que le Japon continuera d’offrir un bon modèle d’une société harmonieuse et équilibrée prenant appui sur un système de propriété intellectuelle souple, prospectif et stratégique.

Pour en savoir plus sur le Conseil sur la stratégie de propriété intellectuelle:

www.kantei.go.jp/foreign/policy/titeki/index_e.html

DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS: UN COLLOQUE INTERNATIONAL EN **ARGENTINE**

Pourquoi les entreprises investissent-elles dans la conception de dessins et modèles et comment peuvent-elles protéger leur investissement? Pourquoi enregistrer les dessins et modèles industriels? Comment protéger au mieux les dessins et modèles dans les différents pays? Ce sont ces questions et bien d'autres qui ont été abordées au colloque international organisé les 20 et 21 mars à Buenos Aires par l'OMPI et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de l'Argentine.

Le choix de Buenos Aires, qui est la première ville que l'UNESCO ait désignée Ville de la conception de dessins et modèles en reconnaissance de sa très dynamique industrie des dessins et modèles, s'imposait pour ce colloque international. Les participants – concepteurs de dessins et modèles, juristes et représentants des offices de la propriété intellectuelle des cinq continents – ont examiné les questions posées actuellement en matière de protection des dessins et modèles industriels et la façon dont elles pourraient évoluer. Le colloque a également été l'occasion de présenter le travail de trois entreprises de conception de dessins et modèles fort différentes, *Ferrum*, *Ruptura* et *Estudio Cabeza*.

La conception de dessins et modèles industriels, qui marie les éléments fonctionnels et esthétiques d'un objet, englobe un grand nombre de disciplines. Le Conseil international des sociétés de conception de dessins et modèles souligne la centralité de cette activité d'un point de vue à la fois industriel et culturel et sociologique, y voyant "une activité créatrice qui se propose de faire ressortir les qualités très diverses des objets, des procédés, des services et de leurs systèmes dans des cycles de vie globaux." En conclusion, le Conseil indique que la conception de dessins et modèles est "le facteur essentiel de l'humanisation novatrice des techniques et le facteur essentiel des échanges culturels et économiques"

Les activités entreprises par l'OMPI d'un point de vue de la propriété intellectuelle dans le domaine de la conception de dessins et modèles industriels visent à créer et à préserver un cadre juridique international favorable à la protection des droits des concepteurs et des titulaires de droits. Il s'agit d'un domaine complexe, offrant différentes options et différents régimes de protection des dessins et modèles, allant des législations sui generis relatives aux dessins et modèles, des dessins et modèles non enregistrés et des brevets de dessin ou modèle au droit d'auteur et aux marques.

Modèles industriels ou art appliqué?

De fait, il n'existe pratiquement aucun sujet relevant de la propriété intellectuelle qui soit plus difficile à classer que la conception de dessins et modèles industriels. Et ce fait a des répercussions importantes sur les moyens et les conditions de sa protection. Si le dessin ou modèle d'un objet quelconque peut être classé comme une œuvre d'art appliqué, par exemple, il peut bénéficier de la protection accordée en vertu de la loi sur le droit d'auteur, la durée de la protection étant alors très supérieure aux 10 ou 15 ans accordés en vertu de la législation sur les droits et modèles enregistrés.



FERRUM

Créée il y a 95 ans, la société Ferrum conçoit et produit d'élégants articles de salle de bains et articles sanitaires. Sa stratégie commerciale repose à la fois sur un stylisme d'avant-garde et sa réputation de qualité solidement établie. Son équipe de conception regroupe d'excellents concepteurs et des spécialistes de l'ingénierie, de la commercialisation et de la modélisation informatique. ■

RUPTURA

Ruptura entend se créer de nouveaux débouchés commerciaux en remettant en cause le *statu quo* et en mettant au point des moyens nouveaux et améliorés de concevoir des produits. La société, explique son directeur Washington Perez, tire sa raison sociale de la "rupture" avec les présupposés existants, "à la façon de ce qui s'est passé lorsque quelqu'un a demandé pour la première fois si la bougie était la seule façon de faire de la lumière ou la voile la seule façon de traverser l'océan." Pour les enfants commençant à marcher, Ruptura conçoit des chaussures rompant avec les conventions en créant des images aux couleurs vives sur la semelle, pour essayer de se mettre à la place de petits enfants qui passent plus de temps par terre avec le dessous de leurs chaussures tourné vers eux que debout. ■

Photos: Ferrum



On a eu un exemple devenu classique de ce problème en 1929, lorsque l'architecte et concepteur suisse Charles Édouard Jeanneret, mieux connu sous le nom de *Le Corbusier*, a conçu une série de meubles dont chacun se ramenait à l'expression concrète de sa propre fonction. Les concepteurs de cette école privilégiaient le concept d'"utilisation" et les impératifs propres à ce concept. L'objet lui-même, dépourvu de tout ornement, tire sa beauté de sa nature même.

Attribution: Cassina



Un classique.
La chaise longue LC4 (Cassina I Maestri Collection) conçue par Le Corbusier, Pierre Jeanneret et Charlotte Perriand. Cassina détient aujourd'hui les droits de reproduction exclusifs.

La production industrielle de ces objets n'est intervenue que plus de 30 ans plus tard et ce n'est que plus de 60 ans plus tard que s'est posée la question de savoir si ces chaises étaient des œuvres d'art appliqué. Cela a notamment débouché sur une affaire appelée à faire date et jugée conformément à la législation allemande sur le droit d'auteur.¹ Ce jugement a été important notamment en précisant que les critères permettant de juger si un objet donné pouvait être considéré comme une œuvre d'art appliqué aux fins de la protection du droit d'auteur ne devaient pas dépendre de la finalité de cet objet.

Protection des dessins et modèles

Aujourd'hui, la conception de dessins et modèles est un élément essentiel du succès de l'image de marque et contribue très largement à faire connaître le produit aux consommateurs. Le i-Pod d'Apple et les calendres d'automobiles, comme le Jeep® grille design emblématique de la marque DaimlerChrysler, ne sont que deux des nombreux exemples d'entreprises exploitant des modèles bien établis pour créer de nouveaux produits.

Toutefois, les dessins et modèles bien accueillis par le public attirent également les imitateurs. Un dessin ou modèle apprécié du public est copié dès qu'il fait son apparition sur le marché. Pourtant, beaucoup de concepteurs et de sociétés ne savent pas qu'ils doivent rechercher une protection active ou sont mal informés des différentes possibilités qui

s'offrent à eux. Les législateurs s'emploient à régler ce problème. L'un des nouveaux moyens d'obtenir une protection rapide et rentable des dessins et modèles que le colloque a évoqués est le dispositif de protection des dessins ou modèles non enregistrés de l'Union européenne (UE). Avec les premières actions en atteinte aux droits intentées avec succès en vertu de la législation de l'UE sur les dessins et modèles non enregistrés, le colloque a pu constater que les concepteurs et les entreprises se prévalent de plus en plus de ce droit relativement nouveau.

La nécessité d'un système d'enregistrement international des dessins et modèles qui serait utilisé par un nombre important de pays s'est imposée aux participants du colloque, et le système de La Haye est apparu comme le modèle naturel à utiliser à cette fin. Ce système d'enregistrement international, administré par l'OMPI, est en place depuis 1925 et couvre actuellement 47 pays. Il offre un moyen simplifié et rentable d'obtenir un enregistrement des dessins et modèles dans de multiples pays en déposant une demande unique d'enregistrement.

Le soin apporté à la conception, dans laquelle l'innovation technique, la supériorité fonctionnelle et l'attrait esthétique se renforcent mutuellement, est un ingrédient toujours plus important du succès des produits de consommation. Le colloque de Buenos Aires a amplement démontré que la conception est l'un des actifs de propriété intellectuelle qui ne pourront qu'être de plus en plus recherchés.

1. Décision I ZR 15/85 du 10 décembre 1986, publiée in GRUR 1987, page 903 (Le Corbusier-Möbel).



Photos: Ruptura

ESTUDIO CABEZA

La maison de création Estudio Cabeza crée des pièces de mobilier urbain et d'établissement contemporain, tels que des bancs, des rampes et des récipients, dans le quartier Puerto Madero de Buenos Aires et d'autres lieux publics. Elle donne au bois, à l'acier et au béton des formes ergonomiques et des lignes pures, ce qui aboutit à la création d'objets résistants s'intégrant parfaitement à leur environnement. Cette maison, dont un grand nombre de créations ont été primées et qui déclare recourir à la protection de ses dessins et modèles, accorde des licences d'exploitation de ces produits à des sociétés européennes et latino-américaines. ■



Photos: Estudio Cabeza

LA COUPE DE L'AMÉRIQUE

L'OMPI assure un service informatique d'aide à la résolution des litiges

Le "Saint-Graal" du monde du yachting trouve son couronnement dans les régates finales qui se déroulent à Valence, en Espagne, du 16 avril au 7 juillet. Il s'agit de la 32^e Coupe de l'Amérique (www.americascup.com), la célèbre compétition internationale de voile qui s'est déroulée pour la première fois en 1851 et est considérée

du JCA. Cette application s'inspire du Mécanisme électronique de résolution des litiges (ECAF) de l'OMPI, un instrument informatique convivial et pratique que le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation met à la disposition des parties qui en font la demande.

Adaptation du modèle du ECAF

Le ECAF de l'OMPI dans sa version initiale est disponible pour les litiges administrés en vertu des règlements de médiation, d'arbitrage, d'arbitrage accéléré et relatif aux décisions d'expert de l'OMPI. Le ECAF met à la disposition des parties, des intermédiaires neutres et du Centre un moyen sécurisé de déposer, de stocker et de consulter dans un dossier électronique les communications relatives au litige considéré, partout dans le monde et à tout moment. Lorsqu'une communication est déposée, toutes les parties en sont informées par courriel et peuvent consulter le dossier. Par ailleurs, le ECAF facilite l'administration du litige en permettant – outre la consultation en ligne du dossier – d'avoir un aperçu de la jurisprudence, de vérifier les délais et d'obtenir des informations sur les coûts.



Ce service informatique permet aux membres du jury, aux parties et aux mandataires de consulter les communications relatives aux litiges partout dans le monde et à tout moment.

comme la plus ancienne compétition sportive internationale à trophée, antérieure de 45 ans aux Jeux olympiques modernes. La 32^e Coupe de l'Amérique a commencé en 2004 lorsque la Société Nautique de Genève – le yacht-club qui a remporté la 31^e coupe et détient donc actuellement le trophée – a accepté de remettre son titre en jeu. Douze bateaux venus de 10 pays, faisant appel aux innovations les plus récentes en matière de conception et à des matériaux dernier cri, s'affrontent dans cette 32^e Coupe de l'Amérique.

En quoi tout cela concerne-t-il l'OMPI? En vertu du règlement intérieur du jury de la Coupe de l'Amérique (JCA), il incombe à ce dernier de résoudre les litiges pouvant opposer les concurrents et de faire des recommandations en matière d'interprétation du règlement. Le JCA se compose de cinq membres originaires de cinq pays et est secondé par un secrétaire. À la suite d'une demande de la direction de la Coupe de l'Amérique, l'OMPI a créé en interne un service informatique répondant aux besoins spécifiques de la 32^e Coupe de l'Amérique afin de faciliter le règlement des litiges prévus par le règlement intérieur

De même, l'interface du ECAF adaptée aux besoins du JCA permet d'un coup d'œil d'avoir un aperçu de toutes les plaintes déposées et, pour chaque dossier, donne une liste exhaustive des communications des parties, ainsi que des déclarations et décisions du jury. Lorsqu'une communication est soumise par l'intermédiaire du ECAF du JCA, tous les participants en sont informés par courriel. Les informations stockées sur ce ECAF peuvent être consultées par tous les participants agréés, à savoir les membres du jury et les parties sur lesquelles ce dernier exerce sa compétence en vertu du Protocole régissant la 32^e Coupe de l'Amérique (le Protocole), c'est-à-dire les concurrents, le Comité de course, le Comité de jauge, la direction de la Coupe de l'Amérique, la Commission des prétendants et toutes les personnalités officielles. Le ECAF du JCA comporte en outre un babillard électronique qui permet aux participants de communiquer de manière informelle en dehors de l'examen des pièces du dossier.

Le ECAF du JCA facilite la résolution des litiges sur lesquels le JCA doit statuer lorsque les membres du jury, les parties et les mandataires se trouvent dans des lieux différents, les communications relatives à chaque litige

doivent être consultées par un certain nombre de participants et le temps presse. Depuis son lancement en mars 2006, plus de 20 procédures ont été engagées par le dépôt d'une demande adressée au ECAF du JCA, et la quasi-totalité de ces litiges ont été résolus.

Le ECAF du JCA utilise une plate-forme sécurisée et toutes les informations stockées sont protégées par pare-feu et cryptées à l'aide du protocole SSL (*Secure Socket Layer*), ce qui permet de mieux garantir le caractère confidentiel de la procédure. Toutefois, les décisions du jury sont publiées à l'adresse jury.americascup.com, à moins que le jury n'en décide autrement.

Une grande variété de litiges

Le jury a été invité à trancher des questions aussi diverses que le lieu de construction des yachts aux fins de l'inspection des coques par les concurrents et des questions concernant l'interprétation de divers articles du règlement des courses.

Un litige résolu par l'intermédiaire du ECAF du JCA portait sur des photographies qui avaient été prises du yacht de l'un des concurrents pendant que l'équipe testait un nouveau matériel en dehors de la zone de la course, photographies qu'une équipe rivale avait pu voir par la suite. Aussitôt après le dépôt de la plainte, le jury a rendu une ordonnance de référé interdisant la publication ou la distribution des photographies pendant la durée de la procédure. Il a pris connaissance de certaines conclusions, comme celles présentées par une équipe indiquant qu'elle avait bien eu en mains et vu les photographies incriminées, mais qu'elle les avait détruites et qu'elle n'en avait retiré aucun avantage concurrentiel. La partie demandant réparation a fait valoir que ces photographies contenaient des informations sur la conception du matériel utilisé dont tout concurrent pourrait tirer profit. Le jury a estimé que l'équipe qui avait vu les photographies avait violé certains articles du Protocole. À titre de sanction, cette équipe verrait ramené de 45 à 43 le nombre de voiles qu'elle pourrait utiliser pendant la sélection des prétendants au titre. Elle a également été condamnée aux dépens.

Dans une autre affaire, plus directement liée à la propriété intellectuelle, le jury a été invité à trancher la question de savoir si une équipe avait le droit d'exposer l'annonce *Red Bull* sur la coque de son bateau. Le Protocole autorise les annonces de petite taille et laisse le choix du régime de couleurs ou de la combinaison de couleurs. Selon l'interprétation du jury, l'annonce proposée consistait à exposer le nom *Red Bull* et la représentation d'un taureau, sans la combinaison de couleurs entourant le nom et l'image. Partant, le jury a approuvé la demande d'utilisation de la marque en question conformément aux articles pertinents du Protocole.

La dix-huitième personne

Plus récemment, le ECAF du JCA a fait l'objet d'une nouvelle adaptation destiné à faciliter le processus dit d'approbation de la dix-huitième personne. La dix-huitième personne est une personne que l'équipe souhaite avoir à bord pour une course d'une journée, en plus de ses 17 membres. Ces personnes peuvent avoir des liens avec les entreprises commanditaires ou il peut s'agir de personnalités connues. Pour s'assurer qu'elles n'accueillent pas à leur bord des personnes possédant des compétences susceptibles de leur procurer un avantage concurrentiel, il est fait obligation aux équipes de solliciter auprès du jury l'autorisation de faire embarquer la personne en question. À présent, les équipes utilisent le



Photo: ©ACW 2007/Jorge Andreu

Le jury a été invité à se prononcer sur la question de savoir si l'annonce *Red Bull* exposée sur la coque du bateau de cette équipe était licite au regard du Protocole.

ECAF du JCA pour faire leur demande et transférer au serveur un CV précisant les aptitudes techniques et tactiques en matière de navigation de cette dix-huitième personne. Toutes les demandes présentées au sujet de la dix-huitième personne sont automatiquement notifiées par courriel à toute personne disposant d'un accès au ECAF du JCA.

Le rôle du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a consisté à mettre au point le ECAF du JCA et à lui fournir un appui technique et à l'actualiser selon les besoins. Il a ainsi été possible d'apporter de nouvelles améliorations au système ECAF initial de l'OMPI, ce qui a confirmé la position prééminente de l'OMPI dans le domaine du règlement en ligne des litiges. À l'approche des derniers jours de la 32^e Coupe de l'Amérique, qui promettent d'être passionnants, le jury continue de faire savoir au Centre qu'il n'a qu'à se féliciter de ce système.

SCT: NOUVEAUX TYPES DE MARQUES, OPPOSITION EN MATIÈRE DE MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) de l'OMPI a réuni du 7 au 11 mai les représentants de 77 États membres, de quatre organisations intergouvernementales et de 16 organisations non gouvernementales pour explorer les questions ci-après.

Nouveaux types de marques

Le comité a examiné la législation et la pratique des offices de marques des États membres concernant l'enregistrement des marques tridimensionnelles, des marques de couleur et des marques sonores. Cet échange de vues, qui se poursuivra au cours de la session de novembre du SCT à l'égard d'autres types de marques, telles que les marques de mouvement, les marques de position, les marques-hologrammes, les slogans et les marques olfactives, tactiles et gustatives, devrait déboucher sur l'adoption d'une série de pratiques à l'intention des États membres concernant la représentation de ces types de marques dans les procédures devant les offices de marques.

Opposition en matière de marques

Le SCT a examiné par le menu la question des procédures d'opposition à l'enregistrement des marques, qui permettent aux tiers de s'opposer à une marque soit avant, soit après son enregistrement auprès d'un office des marques. Les délégués se sont penchés sur les motifs d'opposition et ont passé en revue l'expérience des

membres du SCT concernant les oppositions préalables ou postérieures à l'enregistrement. Ont également été examinées les questions relatives aux observations présentées par les tiers au cours des procédures d'opposition, aux délais de réflexion permettant la tenue de négociations en vue d'un règlement à l'amiable, à l'expérience des États membres concernant la mise en œuvre de nouveaux systèmes d'opposition et à l'effet que peut avoir sur le nombre d'oppositions formées la suppression de l'examen de l'office quant aux droits antérieurs. Le comité examinera à sa prochaine session un document récapitulatif des principaux enseignements tirés des expériences des différents offices nationaux et régionaux concernant les procédures d'opposition.

Dessins et modèles industriels

Le SCT a mis la dernière main à l'élaboration d'un questionnaire détaillé sur l'enregistrement des dessins et modèles industriels dans les pays membres, et a donné le feu vert pour la réalisation d'une enquête de grande envergure sur les différents systèmes d'enregistrement des dessins et modèles industriels. Cette enquête comprendra deux étapes: elle portera tout d'abord sur les formalités d'enregistrement des dessins et modèles industriels et, plus tard dans l'année, sur les questions relatives au droit matériel des dessins et modèles. Cette entreprise vise à dresser le tableau de la protection des dessins et modèles industriels dans les États membres et à explorer les frontières entre les marques, les dessins et modèles industriels et le

droit d'auteur. Lancée par le SCT à sa précédente session, cette initiative devrait alimenter les délibérations futures du comité sur l'opportunité et la faisabilité d'un rapprochement entre les législations relatives aux dessins et modèles.

Emblèmes d'États et noms et sigles d'organisations non gouvernementales

Les délégués ont également travaillé à améliorer certains aspects de la procédure de protection des emblèmes d'États et des noms et sigles d'organisations internationales en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. À cette occasion, le Secrétariat de l'OMPI a fait la démonstration d'une version d'essai d'une nouvelle base de données consultable en ligne contenant quelque 2400 enregistrements d'emblèmes d'États et de noms, sigles et emblèmes d'organisations intergouvernementales protégés. Ces signes ne peuvent généralement pas être utilisés en tant que marques. La base de données est sans effet juridique et son contenu est purement informatif. Toutefois, en facilitant l'accès du public à ces données, elle renforce la protection de ces signes contre leur enregistrement ou leur usage non autorisé en tant que marques.

La prochaine session du SCT est prévue du 12 au 16 novembre 2007.

PRIX DE L'OMPI

Voici la liste des lauréats récompensés d'avril à juin 2007, dans la mesure où leurs noms avaient été communiqués à l'OMPI avant la mise sous presse de ce numéro du Magazine. Nous félicitons les vainqueurs et leur souhaitons de poursuivre dans la voie du succès.

Médailles d'or de l'OMPI décernées à des inventeurs

CUBA

■ M. Orestes Rolando Contreras Alarcón, pour son équipement et sa méthode de diagnostic microbiologique rapide (DIRAMIC)

■ M. Dahis Manzanera Tapia, pour SURFACEN

KOWEÏT

■ M. Fawzi Kaci Bahbahani, pour sa starting-gate et son dispositif de chronométrage

■ M. Jaafar Abdul Kader, pour sa starting-gate et son dispositif de chronométrage

■ M. Jassem Maal Allah Al Kanai, pour sa méthode et son système de régulation de la vitesse d'un véhicule à moteur

KIRGHIZISTAN

■ M. Mukhammadjan Mamasaidov, en reconnaissance de l'intérêt exceptionnel de ses travaux scientifiques et des résultats remarquables qu'il a obtenus en tant qu'inventeur

LITUANIE

■ M. Pranas Baltrenas, en reconnaissance des résultats remarquables qu'il a obtenus en tant qu'inventeur

MONGOLIE

■ Mr. Choglon Nanjaa, pour ses travaux théoriques et novateurs dans les domaines de la production mécanisée, de l'érosion technique et de la métallographie

PANAMA

Primer Congreso Internacional sobre observancia de los derechos de IP (Premier Congrès international sur le respect des droits de propriété intellectuelle):

■ M. José Eduardo Ayú Prado Canals, en reconnaissance des résultats remarquables qu'il a obtenus dans le domaine de la propriété intellectuelle

SLOVÉNIE

Journée des inventeurs slovènes:

■ M. Valentin Zupan, pour une nouvelle génération d'accordéons

SUISSE

35^e Salon international des inventions et des techniques et produits nouveaux:

■ M. Tsengué Tsengué, récompensé pour la meilleure invention réalisée par un inventeur d'un pays en développement, pour un séchoir solaire continu à régulation d'intensité

■ Mme Marina Myagvoka, meilleure inventrice, pour un outil de diagnostic de l'absorption de stupéfiants

TADJIKISTAN

■ M. Azimdjoin Khushmatov, pour sa vodka "Araki" Shomi Dushanbe

■ M. Azam Azizov, pour sa technique de résection intrarénale de l'uretère étiré et rompu dans la néphrolithiase infantile

UKRAINE

■ M. Volodymyr Komarov, pour sa précieuse contribution au développement de la science et des techniques

Prix OMPI de la créativité

KIRGHIZISTAN

■ M. Omor Sultanov, en reconnaissance de l'intérêt exceptionnel de ses travaux dans le domaine de la littérature

■ M. Sardarbek Jumaliyev, en reconnaissance de l'intérêt exceptionnel de ses travaux dans le domaine de l'art musical

■ M. Taalai Kurmanov, en reconnaissance de l'intérêt exceptionnel de ses travaux dans le domaine des beaux-arts

LITUANIE

■ M. Arunas Matelis, en reconnaissance des résultats remarquables qu'il a obtenus en tant qu'auteur de films documentaires et en tant que réalisateur de films

■ Mme Violeta Urmanavičiute, en reconnaissance des résultats remarquables qu'elle a obtenus en tant que chanteuse d'opéra

MOLDOVA

■ M. Grigore Vieru, en reconnaissance de l'intérêt exceptionnel de ses travaux dans le domaine de la littérature

SOUDAN

■ M. Beshir El Bakri, en reconnaissance de l'importante contribution qu'il apporte depuis 50 ans dans les domaines de la littérature, de la création littéraire et de la protection du droit d'auteur

Trophée OMPI de l'entreprise innovante

CUBA

■ Cubaron SA, pour son utilisation active du système de propriété intellectuelle

LITUANIE

■ Université de technologie de Kaunas, pour son utilisation active du système de propriété intellectuelle

MOLDOVA

Exposition Info-inventions:

■ Institut de chimie de l'Académie des sciences du Moldova

FÉDÉRATION DE RUSSIE

10^e Salon international de la propriété industrielle "Archimède":

■ Association panrusse des inventeurs et des rationalisateurs, en reconnaissance de sa contribution au développement de l'innovation et de la créativité technique et à la promotion et à la protection de la propriété intellectuelle

SLOVAQUIE

■ Conseil de rédaction du magazi-



ne "Propriété intellectuelle," pour son acquis à l'occasion du 10^e anniversaire de la création du magazine

SLOVÉNIE

■ Association agricole Natura Planinca, pour ses techniques d'agriculture écologique lui permettant d'exploiter son propre système énergétique, de gérer ses déchets secondaires et de mettre au point de nouvelles méthodes de production agricole et de nouveaux produits

■ Ekstundo, pour son moyeu de roue mobile, une révolution dans l'industrie de la bicyclette qui augmente de 10 à 15% le rendement énergétique

Pour en savoir plus:

www.wipo.int/innovation/en/wipo_awards/

Des exemplaires de la brochure gratuite "Programme d'attribution de prix de l'OMPI" peuvent être obtenus sur demande adressée à Publications.Mail@wipo.int.

COURRIER DES LECTEURS

Gagner la confiance des 'enfants de l'ère numérique'



Les enfants auxquels vous donnez la parole dans votre article *La génération téléchargement* (numéro 1/2007), sont les "enfants de l'ère numérique." Ce sont les jeunes qui ont grandi avec des téléphones portables sur eux et qui sont habitués à obtenir tous les contenus qu'ils veulent, de n'importe quelle façon et à n'importe quel moment – et gratuitement.

Edelman, agence mondiale de relations publiques, a récemment demandé la réalisation d'études sur les personnes âgées de 18 à 34 ans au Royaume-Uni et en France, pour examiner leurs attitudes à l'égard de l'industrie du divertissement et la question de la confiance qu'ils lui accordent. L'une de leurs principales conclusions est celle-ci: 41% des personnes interrogées au Royaume-Uni et 54% en France *ne font pas confiance* aux sociétés de divertissement pour ce qui est de leur fournir un "produit ayant un bon rapport qualité-prix."

Avant de diffuser leurs messages anti-piratage à ce groupe d'âges clé, les sociétés doivent pouvoir répondre à la question suivante, qui pourrait bien être la première qu'ils se posent: "*Quel avantage vais-je retirer d'acheter quelque chose que je peux télécharger gratuitement?*"

La réponse et les messages à proposer concernant le "bon rapport qualité-prix" peuvent être élaborés de bien des façons: vous pourrez leur parler de l'expérience en matière de divertissement offerte par des images et des sons de meilleure qualité, de la tranquillité d'esprit découlant du fait qu'ils n'exposeront pas leur ordinateur à la

contamination par des virus ou votre famille à la pornographie, risques que fait courir le partage de fichiers P2P. Dans les groupes de discussion animés depuis quelques années au nom des clients, nous avons constaté que c'était souvent parce qu'ils avaient dû acheter un nouvel ordinateur familial pour remplacer celui qui avait été contaminé par des virus que les parents interdisaient à leurs enfants de télécharger illégalement des contenus.

Ce dont il y a lieu de se féliciter, c'est que 69% des personnes interrogées au Royaume-Uni et 59% en France ont déclaré qu'elles faisaient confiance à l'industrie du divertissement pour rendre les contenus largement et légalement disponibles en ligne. Cela marque une rupture avec un passé point trop éloigné.

Si la première phase de l'éducation est d'informer les consommateurs de la disponibilité de contenus légaux, la deuxième phase est celle dans laquelle l'industrie doit se demander comment elle peut renforcer la confiance en prenant des initiatives en ce qui concerne les questions qui intéressent vraiment ces consommateurs: adapter les modèles commerciaux aux besoins des nouvelles technologies, encadrer la révolution de la distribution et faire la démonstration concrète de l'idée de fournir un "produit ayant un bon rapport qualité-prix."

Huit années de recherches sur la confiance institutionnelle ont montré que les institutions de tous types doivent se mettre à l'écoute du public et participer au débat public engagé sur leurs actions, produits et réputation. L'industrie du divertissement ne fait pas exception à la règle. ■

Gail Becker, Edelman, Président, Région occidentale, Directeur mondial du divertissement numérique, des droits et des pratiques technologiques, Los Angeles, É.U.A.

Le partage de fichiers P2P et la question du droit d'auteur

Dans *Atteintes à la propriété intellectuelle sur l'Internet: quelques aspects juridiques* (numéro 1/2007), vous proposez quelques contre-mesures que les titulaires du droit d'auteur pourraient prendre en cas d'atteinte à leurs droits sur l'Internet. Mais l'application de la technologie du partage de fichiers P2P a pris une telle ampleur que ces recommandations ne suffisent pas à protéger leurs droits.

La technologie P2P modifie le mode classique de transfert de l'information entre le client et le serveur lorsque les utilisateurs téléchargent et partagent des informations à l'aide d'un logiciel de P2P. Le contenu protégé par le droit d'auteur n'est pas stocké sur les serveurs centraux, mais dans les ordinateurs de chaque utilisateur P2P, ce qui fait de milliers d'utilisateurs des auteurs directs d'atteintes au droit d'auteur. Il est également difficile de décider où attaquer en justice. Un fournisseur d'accès à l'Internet en Chine peut être attaqué en justice par un titulaire du droit d'auteur aux États-Unis pour avoir fourni sur son site Web de la musique protégée par le droit d'auteur. Mais il serait impensable ►

Inscrire la propriété intellectuelle au programme d'études

En ma qualité de professeur à l'Université de Tolosa (État du Zacatecas, Mexique) et d'abonné au *Magazine de l'OMPI*, je voudrais vous faire part d'une expérience positive d'enseignement de la propriété intellectuelle. Je suis originaire de Cuba, où j'ai été directeur d'un office régional. Quand je suis venu au Mexique, j'ai été frappé par le fait que, malgré l'existence d'une solide infrastructure de propriété intellectuelle au niveau fédéral, les questions de propriété intellectuelle passaient largement inaperçues dans les secteurs du commerce et de l'éducation de nombreux états du pays. Au Zacatecas, par exemple, la propriété intellectuelle ne figurait pas aux programmes des universités, les diplômés ignorant donc tout des questions de propriété intellectuelle, qui sont pourtant si importantes dans la société du savoir d'aujourd'hui.

Cette année, j'ai été chargé d'enseigner, dans le cadre du cours d'art graphique, le *cadre juridique de la conception de dessins et modèles*. Mais, tel qu'il était conçu à l'origine, ce programme était insuffisant car il ne traitait en fait que des aspects liés au droit d'auteur. J'ai donc entrepris de le remanier en mettant à profit l'expérience que j'avais acquise à Cuba et aux cours de l'OMPI.

Après s'être laissé intimider par la complexité du sujet, les étudiants se sont montrés très motivés et ont atteint un niveau extraordinairement élevé de connaissances en propriété intellectuelle. Ils sont allés interroger les gens dans la rue en leur demandant leur opinion sur ces questions et en enregistrant leurs réponses en vidéo. Ils ont ainsi pu se rendre compte par eux-mêmes à quel point la population du Zacatecas méconnaît les droits de propriété intellectuelle et que cela non seulement nuit au respect des droits des créateurs mais aussi "justifie" la florissante industrie du piratage. Les étudiants ont retiré une profonde satisfaction d'avoir tant appris sur la propriété intellectuelle, mais leur recherche les a laissés inquiets pour l'avenir d'un État quel qu'il soit qui continuerait de tourner le dos à la propriété intellectuelle. ■

Yordanka Masó Dominico, professeur à l'Université de Tolosa et directeur de Lex Securus IP Services, Zacatecas, Mexique

"Le moment est venu d'innover" en Turquie

Deux ans ont passé depuis que vous avez publié un article sur les activités de notre Institut turc des brevets (TPE) (numéro 6/2004). Vos lecteurs aimeront peut-être connaître notre dernier projet.

Le projet *Hezarfen*, qui a démarré au début de 2006, aborde la promotion de l'innovation tant au sein du TPE (en améliorant notre infrastructure, nos services et nos produits) qu'à l'extérieur (en aidant les PME à élaborer une culture de l'innovation par l'utilisation du système de propriété industrielle). Nous exécutons un projet pilote dans l'une des plus grandes zones industrielles de Turquie – OSTIM OSB – qui offre des services

consultatifs personnalisés aux PME et des conseils sur la façon d'utiliser l'information concernant la propriété intellectuelle au cours de chaque phase de l'innovation, sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle dans le processus de gestion de l'innovation, etc. Ce projet sert au TPE à développer son savoir pratique, à améliorer la communication avec les entreprises et à fournir des applications concrètes.

Le slogan de notre projet, *Le moment est venu d'innover*, paraphrase des paroles du philosophe turc Mevlana. Le projet lui-même tire son nom de Hezarfen Ahmet Çelebi, l'un des premiers hommes à avoir réussi à voler

à l'aide d'ailes artificielles en traversant le Bosphore en 1638. Son nom signifie "personne qui connaît des milliers de sciences," ce que nous transposons dans notre projet *Hezarfen* pour obtenir la formule "des PME qui connaissent des milliers de stratégies commerciales." ■



Arife Yilmaz, examinateur de brevets, coordonnateur du projet Hezarfen, Services d'appui à l'innovation, Institut turc des brevets, Ankara

► d'intenter une action en justice contre un grand nombre d'étudiants chinois ayant téléchargé une chanson à l'aide d'un logiciel P2P, même si le fournisseur d'accès était disposé à fournir l'identité de ces étudiants. Les auteurs d'atteintes au droit d'auteur vivent probablement aux quatre coins de la planète et les titulaires du droit d'auteur n'ont pas, il s'en faut sans doute de beaucoup, les moyens financiers de protéger leurs droits.

Les progrès de la technologie des réseaux rompent l'équilibre entre les titulaires du droit d'auteur et le public qu'avait instauré le système du droit d'auteur en vigueur. Il est très difficile de régler ce problème uniquement par des moyens juridiques. Si l'on veut éliminer les conflits entre les deux parties, il faut aussi mettre en œuvre des moyens techniques, tels que les systèmes de gestion numérique des droits et le système des *creative commons*. ■

Cheng Zhaoqi, étudiant, Université des sciences et des techniques de Chine, Hefei, Chine



Autorisé par: Y. Masó Dominico

Les étudiants en art graphique ont atteint un excellent niveau de connaissances en propriété intellectuelle.



Autorisé par: TPE

Formation des instructeurs pour le projet Hezarfen

ACTUALITÉS

Musée de la réprobation des faussaires



Photo: © Tomas Riehle/artur
Le Musée Plagiarium, dont les plans ont été élaborés par Reinhard Angelis, Planung Architektur Gestaltung.

Action Plagiarium, qui décerne chaque année son prix "désigné à l'opprobre" pour dissuader les faussaires, vient d'ouvrir un musée à Solingen, en Allemagne, dans lequel est exposée une collection de produits de contrefaçon rassemblée au cours des 30 dernières années.

En 1977, lorsque le professeur Rido Busse a annoncé que le premier prix Plagiarium venait d'être décerné à une société japonaise qui avait copié sans vergogne une balance qu'il avait conçue pour une entreprise de décoration allemande, cet événement est passé relativement inaperçu. Mais l'année suivante, plusieurs sociétés lui ont envoyé des copies de contrefaçon de leurs dessins et modèles originaux et l'idée a pris son essor. Cette année, le prix – un nain de jardin noir au nez doré – a été remis à 12 sociétés s'étant livrées à la contrefaçon de

produits aussi divers que des pistolets de distribution d'essence, des sacs à provisions et des instruments médicaux. La publicité découlant des activités d'Action Plagiarium contribue à sensibiliser le public au problème de la contrefaçon et les chefs d'entreprise et les concepteurs à l'importance de la protection de leurs droits de propriété intellectuelle. L'organisation fait savoir que certains "lauréats" admettent avoir eu un comportement peu scrupuleux et cherchent à s'entendre avec le producteur initial (par exemple en payant une redevance de licence ou au titre de dédommagement, ou en retirant le produit du marché).

Comme le prix, le Musée Plagiarium, qui a ouvert ses portes le 1^{er} avril, s'intéresse surtout aux articles produits par de petites sociétés et de petits concepteurs. Ce sont ceux qui sont le plus durement touchés par les conséquences de la contrefaçon, eux qui ont souvent investi toutes leurs ressources et tous leurs efforts de création pour mettre leur produit sur le marché. Ils n'ont pas pour les protéger la notoriété dont jouissent les grandes marques auprès des consommateurs ni les ressources financières et les compétences nécessaires pour lutter contre les faussaires. Action Plagiarium fournit également des conseils juridiques aux petites entreprises et organise à leur intention des ateliers pour les aider dans ce combat. ■

pour en savoir plus:
www.plagiarium.com/e_museum.html

EMI - téléchargements de grande qualité

EMI Music, la division de la musique enregistrée du groupe EMI, la plus grande société de musique indépendante du monde, a annoncé le 2 avril son intention de rendre l'intégralité de son répertoire numérique disponible pour des téléchargements de grande qualité et sans restriction liées à la gestion numérique des droits. Les téléchargements de qualité supérieure, lancés par le service de musique en ligne iTunes d'Apple, sont légèrement plus chers que la musique de qualité ordinaire protégée par la gestion numérique des droits que iTunes continuera de vendre.

Le président directeur général du groupe EMI, Eric Nicoli, a déclaré ceci: "Notre objectif est de permettre aux consommateurs d'écouter la meilleure musique numérique possible. Ces téléchargements sans restriction liées à la gestion numérique des droits doivent nous permettre de régler la question du manque d'interopérabilité, que beaucoup d'amateurs de musique trouvent pénible. Nous pensons que le fait de donner aux consommateurs la possibilité d'acheter des chansons de qualité d'enregistrement supérieure et de les écouter sur l'appareil de leur choix dopera les ventes de musique numérique."

En ce qui concerne l'Internet, EMI est le numéro un de l'industrie de la musique depuis qu'il a sorti "Hours" de David Bowie en tant que téléchargement numérique en 1999. ■

Dépôt électronique des demandes de brevet en Chine

Les sociétés et inventeurs chinois peuvent désormais déposer en ligne des demandes internationales de brevet dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) grâce au logiciel mis en place par l'Office chinois de la propriété intellectuelle (SIPO). La mise en service de PCT SAFE (*Secure Applications Filed Electronically*) au SIPO le 1^{er} mai permettra de réaliser des économies en réduisant l'usage du papier et en éliminant la nécessité de recourir au courrier traditionnel pour les dépôts.

Il en découlera également des avantages importants pour les déposants, notamment certaines réductions de taxes, la réduction des coûts liés à l'impression, à la copie et à l'expédition des demandes, la notification quasi immédiate de la réception et du traitement des demandes et la transmission sécurisée des demandes internationales.

Les demandes selon le PCT déposées en Chine ont, en 2006, augmenté de 56,8% par rapport à 2005, ce qui a

fait passer la Chine au huitième rang des pays d'origine des dépôts selon le PCT. La Chine se situe au quatrième rang par ordre d'importance dans le classement mondial des offices de brevets pour le nombre de demandes de brevet déposées, et les dépôts effectués par des résidents chinois ont plus que quintuplé entre 1995 et 2004 pour atteindre le nombre de 65 786. ■

Malaisie - Un fonds de RM5 milliards pour la propriété intellectuelle

Lors de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le premier ministre malaisien Datuk Seri Abdullah Ahmad Badawi a annoncé la création d'un fonds de 5 milliards de ringgit (USD1,47 milliard) pour développer le système de propriété intellectuelle de son pays. Cet argent servira à améliorer et à accélérer la procédure de traitement des titres de propriété intellectuelle, à aider les inventeurs nationaux à effectuer des recherches et à enregistrer leur titre de propriété intellectuelle, à mettre sur pied une Cour de la propriété intellectuelle – qui doit devenir opérationnelle en juin – et à lancer des activités de sensibilisation.

D'après les statistiques malaisiennes, 7% seulement des 87 846 demandes de brevet déposées dans le pays depuis 1986 l'ont été par des Malaisiens et il a fallu en moyenne cinq ans – et parfois jusqu'à sept ans – pour approuver l'enregistrement d'un titre de propriété intellectuelle. La politique nationale de propriété intellectuelle vise à ramener à 3,5 ans le délai d'enregistrement des brevets et à 12 mois celui des marques, qui n'est déjà plus que de trois ans. ■

Conception de dessins et modèles pour les 90% restants



Femme sur le marché de Jukwa au Ghana fabriquant des briquettes haute densité à l'aide d'une presse conçue et fabriquée par le D-Lab du MIT.



La pompe à pédale en bambou conçue par Gunnar Barnes et International Development Enterprises Nepal est fabriquée dans des ateliers locaux au Népal et au Bangladesh.

Le 5 mai, la *Cooper-Hewitt National Design Foundation* de New York a inauguré une exposition intitulée *Design for the Other 90%*, qui est consacrée aux concepteurs humanitaires. L'exposition présente 30 projets de conception humanitaires en mettant en lumière la tendance croissante chez les concepteurs à créer des objets socialement responsables et financièrement accessibles pour les plus démunis du monde entier qui n'ont que difficilement accès à l'alimentation et à l'eau, au logement et aux soins médicaux, à l'éducation, à l'énergie et au transport.

Beaucoup d'objets présentés à cette exposition ont été créés par les concepteurs en collaboration directe avec les utilisateurs finals sur le terrain. Ils révèlent le potentiel de l'homme s'agissant de transformer et d'améliorer son environnement. L'exposition durera jusqu'au 23 septembre. ■

Calendrier des réunions

6-8 JUIN ■ GENÈVE

■ *Séminaire interrégional de niveau intermédiaire sur la propriété industrielle*

L'Académie mondiale de l'OMPI organisera ce séminaire annuel destiné aux responsables des offices de propriété industrielle ou des ministères compétents de pays en développement et de pays en transition vers l'économie de marché. Le séminaire sera suivi de stages de formation d'une durée de deux semaines auprès d'offices nationaux ou régionaux de propriété industrielle.

Invitations: en qualité de participants, les États membres de l'OMPI, les pays en développement et les pays en transition vers l'économie de marchés.

11 ET 12 JUIN ■ GENÈVE

■ *Ateliers de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle*

Ateliers annuels destinés à toutes les parties intéressées par les procédures de médiation de l'OMPI.

Invitations: ouvert aux parties intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

11-15 JUIN ■ GENÈVE

■ *Comité provisoire sur les propositions relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le développement (PCDA) (quatrième session)*

Les participants poursuivront l'examen des propositions présentées par les États membres.

Invitations: en qualité de membres, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

14 ET 15 JUIN ■ GENÈVE

■ *Atelier de niveau avancé de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle*

Atelier annuel destiné à tous ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances des techniques de médiation enseignées par les instructeurs des ateliers annuels de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle.

Invitations: ouvert aux parties intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

18 JUIN ■ GENÈVE

■ *Colloque sur les brevets: Stratégies nationales en faveur de l'innovation*

L'OMPI organisera au cours de l'année plusieurs colloques portant chacun sur un thème déterminé touchant aux brevets. Ces colloques auront pour objet de donner des informations sur différents points relatifs aux brevets et de permettre un échange d'informations à cet égard entre les participants. Chacun d'eux comprendra deux exposés présentés par des conférenciers invités, suivis d'un débat.

Invitations: les colloques sont ouverts au public et la participation y est gratuite.

18-22 JUIN ■ GENÈVE

■ *Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (deuxième session spéciale)*

Le comité poursuivra ses travaux sur la préparation d'une conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion.

Invitations: en qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne, et la Communauté européenne; en qualité d'observatrices, certaines organisations.

2-10 JUILLET ■ GENÈVE

■ *Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (onzième session)*

Poursuivant ses travaux sur la base du mandat renouvelé que lui a fixé l'Assemblée générale, le comité examinera plusieurs séries de questions convenues en ce qui concerne la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles/folklore, poursuivra l'examen de projets de textes sur les objectifs de politique générale et les principes applicables à la protection, examinera des questions relatives aux ressources génétiques ainsi que d'autres questions.

Invitations: en qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, et la Communauté européenne; en qualité d'observatrices, certaines organisations.

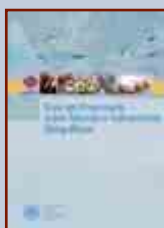
NOUVEAUX PRODUITS



Traité de Singapour sur le droit des marques, Règlement d'exécution du Traité de Singapour sur le droit des marques et Résolution de la conférence diplomatique complétant le Traité de Singapour sur le droit des marques et son règlement d'exécution, faits à Singapour le 27 mars 2006
Anglais n° 259E, français n° 259F, espagnol n° 259S
20 francs suisses (port et expédition non compris)



Guide to the International Registration of Marks under the Madrid Agreement and the Madrid Protocol (Avril 2007)
Anglais n° 455E
60 francs suisses (port et expédition non compris)



Guía del Empresario sobre Marcas e Indicaciones Geográficas
Espagnol n° 859S
25 francs suisses (port et expédition non compris)



Clasificación Internacional de Patentes (CIP) - Información General,
Octava edición
Espagnol n° 409S/8
Gratuit



Comprendre la propriété industrielle
Français n° 895F, espagnol n° 895S
Gratuit



Comprendre le droit d'auteur et les droits connexes
Français n° 909F, espagnol n° 909S
Gratuit

Commandez les publications en ligne à l'adresse: www.wipo.int/ebookshop

Téléchargez les produits d'informations gratuits à l'adresse: www.wipo.int/publications

Les publications ci-dessus peuvent également être obtenues auprès de la Section de la conception, de la commercialisation et de la diffusion:
34, chemin des Colombettes, C.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse | Télécopieur: +41 22 740 18 12 | Adresse électronique: publications.mail@ompi.int

Les commandes doivent contenir les indications suivantes:

- a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue, nombre d'exemplaires;
- b) adresse postale complète du destinataire;
- c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne).

Pour plus d'informations,
prenez contact avec l'OMPI:

Adresse:

34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone:

+41 22 338 91 11

Télécopieur:

+41 22 740 18 12

Messagerie électronique:

wipo.mail@wipo.int

ou avec son Bureau de
coordination à New York:

Adresse:

2, United Nations Plaza
Suite 2525
New York, N.Y. 10017
États-Unis d'Amérique

Téléphone:

+1 212 963 6813

Télécopieur:

+1 212 963 4801

Messagerie électronique:

wipo@un.org

Visitez le site Web de l'OMPI:

www.wipo.int

**et la librairie électronique de
l'OMPI:**

www.wipo.int/ebookshop

Le *Magazine de l'OMPI* est une publication bimestrielle de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), sise à Genève (Suisse). Il se propose de faciliter la compréhension des droits de propriété intellectuelle et du travail de l'OMPI dans le public et n'est pas un document officiel de l'OMPI. Les vues exprimées dans les articles et les lettres de contributeurs extérieurs ne reflètent pas nécessairement la position de l'OMPI.

La Revue de l'OMPI est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à:

Section de la conception, de la commercialisation et de la diffusion
OMPI

34, chemin des Colombettes
C.P.18

CH-1211 Genève 20, Suisse
Télécopieur: +41 22 740 18 12

Adresse électronique:
publications.mail@ompi.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à:

M. le rédacteur en chef

WipoMagazine@wipo.int

© 2007 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, de la Division des communications et de la sensibilisation du public, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, C.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse.